
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2019

La séance est ouverte à 16 heures 19 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – Mme Agnès THOUVENOT – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – M. Alain BRISSARD – Mme Chantal ROUX - M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – M. Pascal MERLIN – Mme Djamila GHEMRI - M. Yann CROMBECQUE – M. Frédéric VERMEULIN - Mme Yasmina SALHI - M. Ikhlef CHIKH – - Mme Martine MAURICE – M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Michèle MOREL – M. Stéphane PONCET – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Zemorda KHELIFI, M. Olivier GLUCK, M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Didier VULLIERME (retard, pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

M. Damien BERTHILIER (retard, pouvoir à M. Richard LLUNG)

Mme Myriam GROS-IZOPET (retard, pouvoir à Mme Christelle GACHET)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à Mme Dany MONTOIS)

M. Stéphane FRIOUX (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Hector BRAVO (pouvoir à M. Marc AMBROGELLY)

Mme Chafia TIFRA (retard, pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à Mme Djamila GHEMRI)

Mme Samia BELAZIZ (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Natalie PERRET (retard, pouvoir à Mme Sarah SULTAN)

M. Gilbert-Luc DEVINAZ (retard, pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

Mme Prune CHANAY (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

Mme Virginie PANICO (pouvoir à Mme Martine MAURICE)

M. Régis LACOSTE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

Mme Emmanuelle HAZIZA (excusée)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

Mme Béatrice VESSILLER (retard, pouvoir à Mme Zemorda KHELIFI)

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais demander à Mathieu Soares de procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Soares procède à l'appel.)

Merci. La feuille de présence va vous être présentée à la signature.

Je vais vous demander d'adopter le procès-verbal de la séance précédente qui a eu lieu le 11 février de cette année.

Pas de remarques ? Je mets ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des décisions prises par le maire en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du 14 avril 2014 du début de mandat, c'est simplement une communication.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal et, avant, comme j'essaie de le faire chaque fois, je vous indique la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 27 mai 2019.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE - ANNÉE 2018 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Avant la présentation du compte administratif, la discussion et le vote, nous avons un premier rapport qui ne donne pas lieu à des demandes d'intervention, qui est l'approbation du compte de gestion de madame la Trésorière municipale.

- Adopté à l'unanimité -

J'en profite pour indiquer, même si vous n'êtes pas amenés à la rencontrer très souvent, que la précédente trésorière municipale, Mme Matyjasik, a quitté ses fonctions, elle est remplacée par Mme Chambon-Richerme que j'ai reçue hier, elle est venue se présenter. Nous avons une nouvelle trésorière municipale dont je rappelle qu'elle est une fonctionnaire des Finances publiques et qui est en fonction depuis le début du mois. Les gens qui sont dans les commissions d'appel d'offres auront peut-être l'occasion de la rencontrer.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'indique que nous avons une intervention de tous les groupes pour le compte administratif, pour dix minutes maximum. Lors de la conférence des présidents, le temps était apparu à beaucoup comme un peu long, je vous incite à raccourcir votre propos si vous en avez encore le loisir. Je vais demander à M. Kabalo de présenter ce compte administratif.

M. Prosper KABALO.- Merci monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le compte administratif récapitule l'ensemble des recettes et dépenses intervenues au cours d'un exercice budgétaire, il permet d'analyser les réalisations de l'exercice, l'état des finances municipales à la date du 31 décembre dernier. Il permet également de vérifier si les arbitrages budgétaires initiaux et complémentaires qui forment le budget 2018 ont bien été respectés et de mesurer l'évolution des flux financiers entre deux exercices, c'est-à-dire entre 2018 et 2017. Lorsque je ferai des comparaisons, elles le seront par rapport à l'année 2017.

Les faits marquants que nous pouvons déjà souligner sur cet exercice 2018 sont :

- des dépenses de fonctionnement en évolution très limitée ;
- des recettes qui progressent d'une façon plus importante ;
- un autofinancement consolidé au regard de l'an passé ;
- un investissement exceptionnel en 2018 ;
- un endettement qui progresse mais qui demeure largement soutenable par rapport aux finances de la Ville, qui ne met pas en péril les ratios financiers de notre commune.

L'autofinancement, c'est le rapport entre l'autofinancement (32,930 M€) et les produits de fonctionnement (155,760 M€) dégagés par la Ville au titre de l'exercice 2018. L'autofinancement est de 21,14 % contre 14,26 % en 2017, ou même en référence par rapport à 2016 qui était plus haut que 2017 à 16,71 %. On voit donc un bond important de notre autofinancement.

Les évolutions fiscales permettent de reconstituer une épargne qui était en baisse régulière : l'épargne brute retraitée ou excédent de fonctionnement hors cessions atteint

27,38 M€, en progression de 42,30 %. Elle atteint son plus haut niveau sur la période 2014-2018.

Les recettes réelles de fonctionnement par nature progressent de 9,33 %, elles s'élèvent à 155,76 M€ contre 142,47 M€ en 2017. Une hausse de plus 26,47 % de recettes courantes résultant principalement de la prise en compte du produit du stationnement pour un montant de 1,94 M€ qui constitue une nouvelle recette après la dépénalisation du stationnement payant qui a transformé les taxes relatives en droit de stationnement en redevance d'occupation du domaine public depuis le 1^{er} janvier 2018.

D'autres postes en évolution à la hausse, notamment les recettes issues de la restauration scolaire à hauteur de 3,32 M€ contre 3,07 M€ l'an dernier.

Le chapitre impôts et taxes est en hausse de +5,54 % résultant de l'évolution du produit encaissé au titre des contributions directes (5,59 M€) consécutivement aux évolutions fiscales relatives notamment à la normalisation du taux d'abattement général à la base.

Les principales recettes du chapitre 74 correspondent aux dotations et compensations versées par l'État dont la plupart relèvent de l'enveloppe normée. Globalement, les dotations de l'État hors compensations évoluent légèrement à la hausse (+0,31 %).

Enfin, les opérations exceptionnelles évoluent fortement (+322 %) mais elles intègrent le montant des cessions d'immobilisation à hauteur de 5,55 M€ contre 1,20 M€ en 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les impôts ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) constituent 55,50 % des recettes réelles totales de fonctionnement contre 53,20 % en 2017. La part respective des trois taxes dans la fiscalité directe hors rôle supplémentaire :

- la taxe d'habitation : 42,06 M€ (51,24 %) ;
- la taxe foncière : 39,96 M€ (48,68 %) ;
- la taxe foncière non bâti très faible : 69 000 € (0,08 %).

La taxe d'habitation reste prépondérante dans la fiscalité directe mais sa part relative diminue au profit d'un rééquilibrage avec la taxe foncière.

Les compensations et dotations du Grand Lyon demeurent relativement stables à 7,96 % contre 8,39 % en 2017.

Les dotations et compensations de l'État ne représentent désormais plus que 12,78 % des recettes réelles contre 16,40 % en 2016 ou 18,49 % en 2015.

Les subventions, produits des immeubles et autres produits restent relativement stables à 21,14 % de nos recettes.

Les droits de mutation sont en diminution en 2018 : c'est une recette fiscale qui est particulièrement fluctuante d'une année sur l'autre car ils évoluent proportionnellement aux volumes des transactions et au prix de vente des biens. Cette recette a connu une chute en 2009 pour atteindre 3,20 M€, une reprise a conduit à un plafond en 2011 de 5,57 M€ avant de connaître une nouvelle chute en 2014 à 4,47 M€. Cette année, avec un produit total de 6,83 M€, le volume de cette recette fiscale reste à un niveau élevé,

nettement supérieur à la moyenne des cinq dernières années, mais nous observons par rapport à 2017 un fléchissement de -6,54 %.

Si les taux des prêts restent bas, le prix du mètre carré sur notre ville continue d'évoluer à la hausse alors que l'offre reste limitée, ce qui peut avoir tendance à limiter la dynamique de croissance des transactions immobilières en matière de logements anciens de plus de cinq ans et qui ne donne à cette recette rien de certain en termes de montant collecté d'une année sur l'autre. On ne peut pas tirer des perspectives sur des recettes certaines par rapport aux droits de mutation.

La plupart des dotations et compensations versées par l'État relèvent de l'enveloppe normée, leur évolution globale est de 0,76 %. Après de nombreuses années de baisse, nous enregistrons une stabilité par rapport à l'exercice précédent.

La dotation forfaitaire de 14,214 M€ est en baisse (-2,07 %).

La dotation de solidarité de 4,299 M€, qui a connu une forte baisse en 2017 de 15,2 %, augmente en 2018 de 8,96 % suite à la réforme mise en place par la loi de finances 2017 avec une augmentation de l'enveloppe globale de 180 M€ et une modification de l'indice de répartition entre les communes éligibles qui a été plus favorable à Villeurbanne.

La dotation générale de décentralisation à 461 000 € est stable. La Ville a perçu au titre du financement des services communaux d'hygiène et de santé.

Enfin, la dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle (ex-DCTP) dont on voyait une baisse successive est à zéro euro et n'intervient plus en termes de variable pour les dotations.

Voilà pour ce qui était des dotations.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles évoluent de +0,56 % alors qu'à l'exercice précédent, elles avaient évolué de +4,30 %.

Sur le chapitre 11, la baisse est liée à l'absence de manifestation des Invites mais celle-ci est partiellement absorbée par l'évolution d'autres activités. On pourrait parler de l'épisode Charivari qui vient en compensation des Invites.

Les frais de personnel, qui représentent au global plus de 60,1 % de nos dépenses, sont en légère baisse. Le GVT a été compensé en termes budgétaires notamment par la réintroduction du jour de carence, la réduction des emplois d'avenir et le moindre besoin de remplacement.

Enfin, la mise en œuvre de l'auto-assurance a aussi contribué à faire baisser la masse salariale.

Les atténuations de produits intègrent l'effet de l'achèvement de la montée en puissance du FPIC, le fonds de péréquation intercommunal : il a atteint son niveau stable en termes de participation à ce fonds pour la commune, il est aujourd'hui de 1,609 M€, il avait démarré voici quelques années à 150 000 €.

Les dépenses exceptionnelles sont essentiellement marquées par la transaction avec les écoles privées pour 2,16 M€.

Voyons la typologie de ces dépenses de fonctionnement.

Le premier domaine d'intervention de la Ville reste l'éducation qui représente 36 % des dépenses de fonctionnement. Les autres grands domaines sont la culture (16 %), le sport et la jeunesse (16 %), la petite enfance (12 %) ainsi que l'urbanisme et l'environnement (8 %).

La Ville consacre 5 % de son budget au social et au logement et 2 % à l'action économique. Je vous rappelle que ces deux prestations relèvent prioritairement de la Région et de la Métropole de Lyon.

L'investissement reste très soutenu, une année exceptionnelle en 2018 : 41,50 M€ en valeur absolue. Depuis le début du mandat 2014, le niveau de dépenses d'équipements est de 167,78 M€, soit en moyenne 35,30 M€. On peut raisonnablement estimer que l'objectif affiché de 200 M€ d'équipements d'ici à la fin du mandat sera atteint, et on ne tient pas compte des subventions d'investissement et de participation qui sont, pour l'exercice 2018, de 2,34 M€. Ce sont des opérations de construction de logements locatifs sociaux financés par des prêts PLUS ou PLAI, prêts locatifs à usage social ou prêts locatifs aidés à l'intégration, et intégrant des critères de performance énergétique pour 770 000 €, la rénovation de la résidence des personnes âgées Vincenot pour 500 000 €, également un nombre de dépenses d'équipements et de travaux réalisés pour diverses associations culturelles pour 800 000 € qui concernent notamment le Théâtre National Populaire, Komplex Kapharnaüm et la démarche artistique ZAC de La Soie.

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 1,804 M€, chapitre réservé aux frais d'études préalables à la définition de travaux pour 1,14 M€ et l'acquisition de logiciels, de licences informatiques, pour 650 000 €.

Les immobilisations corporelles pour 8,991 M€ font l'objet d'un chapitre qui regroupe tous les crédits qui leur sont consacrés (terrain, construction, installation, matériel et outillage technique) ; les dépenses réelles de ce chapitre représentent 19,08 % des dépenses réelles et, en 2018, la Ville a procédé aux acquisitions suivantes :

- le stade Mokrane, 137, avenue Paul-Kruger, pour 600 000 € ;
- les locaux du relais assistance maternelle Epstein pour 727 000 € ;
- l'évolution du complexe sportif Boiron-Granger au 36, rue Fays, pour 410 000 € ;
- le foncier du parc public Terrain des Sœurs pour 396 000 € ;

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles ont essentiellement concerné l'achat de matériel technique (outillage, mobilier scolaire, matériel de transport, matériel informatique et de téléphonie) mais aussi l'acquisition de modulaires pour les groupes scolaires provisoires Simone-Veil, le stade Henin, le complexe Boiron-Granger, soit un montant total pour ce chapitre de 6,287 M€.

Les dépenses réelles de ce chapitre (30,714 M€) représentent 65,62 % de ces dépenses, elles sont en hausse de 39,45 %. À titre d'exemple, on peut citer les travaux dans les domaines suivants :

Le scolaire : près de 11 M€ pour la construction du groupe scolaire Rosa-Parks, l'extension de l'école maternelle Pasteur, la poursuite de l'extension de la restauration du

groupe scolaire Berthelot, l'infrastructure pour les constructions modulaires du groupe scolaire Simone-Veil provisoire, la mise en place d'alarmes Vigipirate dans l'ensemble des groupes scolaires, la mise en place des infrastructures câblées pour les vidéoprojecteurs interactifs aux groupes Ernest-Renan, Truffaut, Jouhaux, Croix-Luizet et Ferry.

La vie associative : extension et restructuration de la maison du quartier des Brosses pour 860 000 €.

La petite enfance : 1,42 M€ pour des travaux de construction de l'équipement d'accueil du jeune enfant Helen-Keller et Maisons-Neuves.

Le sport : 6,46 M€ pour la construction du complexe sportif Brossolette à côté du futur lycée, le terrain synthétique pour les vestiaires modulaires du stade de l'ENNA, une tribune de 200 places au complexe sportif Boiron-Granger.

Les parcs et jardins : 768 000 € pour des travaux de réaménagement paysager qui concerne entre autres le square Dreiech, Elie-Wiesel, le jardin des Poulettes, l'espace Jean-Monnet ou l'installation du brumisateur place Lazare-Goujon.

Les acquisitions immobilières : 1,65 M€ pour l'équipement EAJE Maisons-Neuves, la mission de santé publique au Clos Caroline et la maison des services publics des Buers, les locaux commerciaux cours Tolstoï.

Le stock de la dette s'amplifie sur les trois derniers exercices mais reste tout de même mesuré. L'encours au 31 décembre était de 33,78 M€ contre un peu plus de 26 M€, mais cela inclut l'encours du crédit revolving mobilisé au 31 décembre et l'emprunt reporté de 1,50 M€ contracté en vue d'assurer une couverture partielle des reports d'investissement.

À titre d'information, l'endettement par habitant est de 220 € contre 1 144 € en moyenne dans la strate des villes comparables à la nôtre. Certes, ce n'est pas la donnée la plus importante lorsque nous voulons analyser nos emprunts, la plus importante est la capacité de remboursement des emprunts. Pour notre commune, elle est de 1 an et 3 mois contre 10 ans et demi pour les villes de la même strate. Nous sommes dans un écart très important, nous avons une marge en termes de capacité de remboursement très forte, c'est ce qu'il faut noter face à ce redéploiement de l'emprunt.

La charge financière reste limitée compte tenu de la faiblesse des taux. Pour information, le taux moyen de la dette à Villeurbanne est de 0,67 %.

L'affectation du résultat est négative (-2,76 M€) mais elle est conséquente à des reports d'investissement. Elle aurait pu être comblée par un emprunt supérieur à la ligne actuelle mais il aurait été dommage d'emprunter au 31 décembre pour des dépenses qui interviendront tout le long de l'exercice 2019 et qui nous auraient coûté des charges d'intérêt supplémentaires inutiles dans la continuité des reports d'investissement. Il était plus judicieux de marquer un résultat négatif.

Pour information, le résultat négatif peut être jusqu'à 5 % de notre budget, c'est-à-dire plus de 7 M€. Nous sommes très en dessous des seuils autorisés.

Voilà ce que je peux dire sur la présentation des chiffres. On peut se satisfaire largement des ratios et des éléments financiers de notre commune. Nous maintenons un niveau d'investissement conséquent, un endettement qui reste largement maîtrisé par notre

commune, des frais de fonctionnement maîtrisés grâce à un travail continu avec la RH et l'intégralité des services, avec des décisions concertées et efficaces. On pourrait prendre pour exemple les Invites qui sont devenues une biennale, ce qui a permis à un moment de prendre des décisions importantes et courageuses pour accompagner nos budgets.

Si nous devons faire un parallèle avec la contractualisation que nous avons dû signer en 2018 avec l'État, nous serions en phase complète avec les conditions posées puisque nos charges de fonctionnement évoluent de 0,56 % alors que nous avons signé un contrat où elles ne doivent pas dépasser 1,16 %.

Merci monsieur le Maire, j'en ai terminé. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, monsieur Kabalo, de la précision et de la concision de cette présentation. Je vais ouvrir le débat en donnant la parole à ceux qui l'ont demandée. Je commence avec M. Hervé Morel pour le groupe UDI.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui le compte administratif 2018. Celui-ci ne montre pas de problème majeur.

Concernant le point-clé de la dette, nous notons une forte progression de près de 27 % à environ 34 M€. La charge de la dette a aussi fortement augmenté d'environ 60 % depuis 2017. Toutefois, nous n'en tiendrons pas rigueur à la municipalité car la capacité de désendettement reste très raisonnable et inférieure à 2 ans. Nous pourrions d'ailleurs nous endetter davantage sur des objectifs importants pour l'avenir de Villeurbanne et nous y reviendrons.

Nous notons aussi que les dépenses réelles de fonctionnement respectent, a priori, notre engagement vis-à-vis de l'État, imposé par le gouvernement pour encadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. Nous ne devrions donc pas avoir de pénalités et c'est une bonne nouvelle. Nous espérons que la municipalité pourra satisfaire aussi cette contrainte les prochaines années.

Naturellement, il est toujours bien plus facile d'atteindre des objectifs de bonne gestion quand les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 13,30 M€, soit un peu plus de 9 % d'augmentation.

En effet, au niveau des recettes, nous notons que, pour le chapitre « impôts et taxes », l'augmentation est d'environ 6 M€, soit environ 6 % d'augmentation. Dans le même temps, les dotations et participations sont en légère baisse à environ 31 M€.

L'augmentation des impôts et taxes est en grande partie liée à l'augmentation de la population. Cette augmentation devrait perdurer pendant environ trente ans comme l'a montré la dernière discussion sur le PLU-H. Cela donne un cadre positif pour la gestion de notre ville. Toutefois, il faut optimiser cela pour éviter une augmentation trop grande des coûts de fonctionnement.

Les dépenses réelles d'investissement atteignent au total 41,50 M€, soit 29 % d'augmentation, alors que de nombreuses communes françaises ont dû restreindre leur effort d'investissement.

Le reproche que nous vous renouvelons est le manque de planification à long terme, notamment dans la construction de classes d'école, pourtant prévisible de par l'augmentation de la population des quartiers. Cela aurait permis, par exemple, de réduire le recours à des classes et des écoles temporaires encore cette année. Cela a un coût réel pour notre Ville. Naturellement, si nous disposions d'une comptabilité analytique, nous aurions une vue plus claire sur ce point.

Il aurait été aussi intéressant de faire le lien entre les investissements sur l'amélioration énergétique et les économies d'énergie prévisibles (éclairage, chauffage, électricité...) à moyen et long terme.

Les dépenses d'électricité, de gaz et de carburant restent assez stables à 3,90 M€, ce qui résulte sans doute en partie des investissements du passé.

Avec notre capacité d'investissement, il serait intéressant de prendre en compte la forte baisse du coût des panneaux photovoltaïques (baisse d'un facteur 5 en huit ans) et la baisse annoncée d'un facteur 2 d'ici 2020, pour développer davantage le photovoltaïque en autoconsommation pour les besoins de la municipalité. Cela serait susceptible de réduire notre facture énergétique et aurait l'avantage de montrer l'exemple en matière de développement durable. Cela pourrait s'appliquer au cas de notre piscine abordé plus loin.

Il sera sans doute difficile de faire aussi bien que certaines régions exemplaires comme en Californie où l'État impose l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur toutes les constructions neuves. Le coût de production du photovoltaïque est visé à moins de 30 €/MWh, soit deux fois moins cher que le nucléaire en France ou cinq fois moins cher que le prix que nous payons ! Cela mériterait au moins des études pour notre ville pour mieux préparer l'avenir de notre commune.

Concernant le chauffage urbain, nous constatons une baisse de 1,7 % à environ 500 K€. Nous restons toutefois réservés non pas sur les chiffres présentés mais sur l'avenir d'une telle technologie dont l'intérêt va s'estomper avec l'amélioration énergétique de l'habitat. Nous renouvelons donc notre demande pour que la Ville et la Métropole fassent un vrai bilan énergétique et surtout économique à ce sujet.

Par ailleurs, la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, a été publiée dans une première version fin janvier par le gouvernement. Ce document est très bien argumenté et cela change des gouvernements Hollande qui étaient très dogmatiques sur le sujet de l'énergie. Toutefois, la PPE semble encourager les réseaux de chaleur comme à Villeurbanne, sans vraiment argumenter ce sujet. Subsisterait-il des lobbies ?

Sur la sécurité, nous avons toujours bien du mal à évaluer le coût de la police municipale. Si la municipalité semble s'intéresser à étendre ses activités ou au moins ses locaux, comme abordés un peu plus tard lors de ce Conseil, nous considérons que le changement de politique à ce sujet est positif, mais bien trop lent. La sécurité et la tranquillité des Villeurbannaises et Villeurbannais doivent être une priorité.

Notre bonne santé financière devrait aussi nous permettre d'avoir des actions d'incitation économique plus ambitieuses, par exemple pour attirer des commerçants et artisans ou toute activité économique dans notre ville et pas seulement dans le centre-ville.

Nous ne pouvons que constater que, pour sortir et pour les temps de loisir, les Villeurbannais se tournent principalement sur notre voisine Lyon ! Un peu d'incitation pourrait changer cela, d'autres communes ont su le faire.

Sur le plan des économies, elles ont été imposées à toutes les municipalités par le gouvernement. Si l'État réduit les dotations, c'est pour réduire le recours à la dette. Sans cette contrainte, il est plus que probable que nous constaterions aujourd'hui des dépenses de fonctionnement plus élevées.

Le mouvement des Gilets Jaunes a pu clairement montrer que l'on peut avoir un travail tout en ayant des réelles difficultés pour vivre. Ce mouvement a aussi montré que la France a atteint les limites en termes d'impôts et taxes et qu'il n'était plus acceptable d'en ajouter de nouvelles, sans une baisse préalable de par ailleurs. Nous pourrions par exemple baisser un peu les taux des taxes foncières car, depuis Colbert, on affirme que *« taxer les pauvres, cela n'est pas possible, ils sont pauvres, taxer les riches, ce n'est pas possible, ils sont trop puissants »*, il reste donc les ménages moyens à taxer. Manifestement, la municipalité a bien compris cet adage avec la taxe foncière.

Il est malheureusement probable que la situation économique mondiale ne s'améliorera pas à court terme. La mondialisation a été bénéfique pour les pays émergents, mais cette redistribution des richesses s'est faite au détriment des pays riches comme la France. Malheureusement, cela se poursuivra.

Nous devons donc continuer à faire des efforts d'efficacité au niveau de notre municipalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Morel. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts et Front de Gauche, monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint aux finances, merci pour cette présentation claire comme chaque année, je salue également le travail de qualité des services.

Nous le disions déjà lors du vote du budget primitif 2018, et cela se confirme avec le compte administratif : nous souscrivons pleinement au choix d'augmenter l'investissement, en particulier les dépenses réelles d'équipement qui augmentent de 40 %. L'encours de dette au 31 décembre 2018 est de 33,78 M€ contre 26,68 M€ au 31 décembre 2017. Notre Ville a besoin d'investissement pour faire face à son évolution démographique et aux enjeux environnementaux qui s'imposent à nous. Malgré un contexte d'austérité imposé par le gouvernement depuis maintenant plusieurs exercices budgétaires, vous maintenez un niveau d'investissement satisfaisant grâce à l'emprunt et nous nous en réjouissons.

Le recours à l'emprunt reste peu élevé et permet d'engager des dépenses en matière d'équipements publics nécessaires puisque notre capacité de désendettement d'un an et demi est bien inférieure au seuil d'alerte généralement admis que vous avez rappelé de 10 ans et demi.

Répondre aux besoins de nos concitoyens, c'est aussi répondre aux enjeux de la transition écologique. Les derniers chiffres de la biodiversité sont alarmants : le tiers des oiseaux a disparu en quinze ans, la moitié des papillons en vingt ans, les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un « *effondrement catastrophique des écosystèmes naturels* ».

Il va falloir utiliser au maximum les leviers dont nous disposons localement pour être, à notre modeste niveau, acteurs pour le climat. Les citoyens par milliers dans les rues de toute la France et notamment dans celle de la métropole de Lyon lors des grandes marches pour le climat sonnent l'alerte et l'urgence. Prenons nos responsabilités et démultiplions les efforts et les dépenses dans les parcs et jardins. Les restes à réaliser, notamment pour l'aménagement urbain et paysager (4,60 M€), sont encourageants avec divers aménagements dans les parcs et jardins municipaux : parc de la Feyssine (0,18 M€), traversières rue Lafargue (0,13 M€), aménagement rue Edouard-Vaillant (88 K€), square Dreiech (47 K€). Mais à l'échelle de la ville et de son développement urbain, nous pourrions faire davantage encore, tant nos concitoyens ont besoin de nature en ville, tant la ville polluée et imperméabilisée a besoin de la végétalisation pour se rafraîchir et s'assainir.

L'un des points négatifs de ce compte administratif est la forte baisse des subventions d'équipement destinées au financement de dépenses d'investissement d'organismes publics ou privés. Elles sont en baisse de 3,70 M€, soit 36 % par rapport à 2017. Ces subventions permettent notamment des opérations de construction de logements locatifs sociaux financées par des prêts PLUS ou PLAI, l'aide aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de logements avec, pour objectif, l'amélioration de la performance énergétique. Nous regrettons que ce budget soit fortement en baisse.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous avez engagé un plan d'économies en 2016 pour réduire certaines dépenses. L'objectif était de réaliser 7,60 M€ d'économies soit en moyenne 1,90 M€ d'économies par an à périmètre constant de 2016 à 2019. Cette année, nous constatons que l'objectif de cette baisse n'est pas tenu. Cela nous semble raisonnable compte tenu de l'évolution démographique de notre ville : les dépenses de fonctionnement participent à rendre un service public de qualité. La rigueur imposée par l'État ne doit pas conduire à un service public à bas coût. On ne peut pas à la fois demander plus de résultats, exiger plus des collectivités, leur demander d'innover et de s'adapter rapidement à des mutations profondes sans leur donner les moyens d'agir !

Derrière ce plan d'économies imposé par l'État, il y a nos agents, déjà largement mis sous pression par les baisses de dotations et la réduction des dépenses de personnel. D'ailleurs, nous constatons une baisse de quasi 1 % des dépenses de personnel. Vous indiquez que les enveloppes de remplacement sont en baisse du fait d'un moindre absentéisme (-0,29 M€), et parce que le dispositif des emplois d'avenir (-0,425 M€) est en voie d'extinction. À cela s'ajoute la disparition des contrats aidés auxquels l'État a substitué les parcours emploi compétences avec une période de latence entre les deux dispositifs. Tout cela ne va pas dans le bon sens... Par contre, le budget du périscolaire augmente de 0,18 M€ à cause d'une hausse de la fréquentation et de l'augmentation du nombre de postes permanents, ce qui est une bonne chose.

Dans les éléments positifs que nous tenons à souligner, nous notons avec satisfaction la baisse des consommations d'eau et d'énergie alors que les surfaces du patrimoine municipal augmentent : les travaux de rénovation thermique, les actions de maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public montrent leurs effets. Les travaux importants dans les écoles sont également très positifs.

Pour finir, nous restons très critiques sur la part du bio et du local dans les achats de la restauration scolaire. Concernant le pourcentage d'approvisionnement en bio et local, celui-ci s'établit à 27 % pour 2018 : 13 % pour le bio local et 14 % pour le local (contre 9 % pour le bio et 16 % pour le local l'année dernière mais avec un mode de calcul différent). Le compte administratif indique que ce pourcentage est calculé cette année sur le nombre de composantes et non sur le montant des achats. Il est donc difficile de faire une comparaison éclairante mais peut-être pourriez-vous nous donner des éléments lors de vos réponses.

Vous notez une progression sensible du bio dans le rapport mais nous sommes sans doute encore loin des exigences de la loi agriculture et alimentation d'octobre 2018 qui impose 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires d'ici 2022.

Vous indiquez le renouvellement du marché en 2018. Vous avez sans doute loupé le coche dans la mesure où l'attente des familles est extrêmement importante dans ce domaine et où de nombreuses collectivités font des pas de géant. Nous avançons à petits pas sur ce sujet important pour la santé de nos enfants et l'environnement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Rassemblement National, madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Au moment du budget 2018, nous vous disions qu'il était à craindre que vous finissiez par faire comme beaucoup de vos collègues : créer de nouvelles recettes pour le fonctionnement et alourdir l'endettement pour l'investissement, encore que ça n'est pas un vrai reproche étant donné le retard dans les équipements, notamment les équipements scolaires. Nous ferons donc, puisque le mandat se termine, une croix définitive sur la réduction de la fiscalité, ce qui est incompréhensible vous sachant si proches des personnes en difficulté, votre politique ayant été sociale et rien que sociale.

Pour la dernière année, avant le passage de témoin, vous dégagez un résultat positif à +12 % de la section de fonctionnement, donc de la marge financée en partie sur les impôts.

La comparaison ne vaut pas raison toujours mais le produit des impositions directes, par rapport à la population, est de +7 % quand la population n'a pratiquement pas augmenté depuis l'année précédente. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent jusqu'à rejoindre presque la moyenne nationale de la strate, ce qui est très nouveau à Villeurbanne, mais aussi par la grâce des calculs opportunistes de la DSU, j'y reviendrai.

Les dépenses de personnel baissent seulement de 1 %, toujours anormalement élevées : on ne s'explique pas pourquoi les multiples transferts de compétences à la Métropole ne

vous ont pas permis une politique des ressources humaines différente malgré l'extinction des emplois aidés. Nous allons parler de la mise en œuvre du dispositif parcours emploi compétences (les PEC) qui n'intervient pas dans ce compte administratif, pour 150 jeunes sur trois ans, qui en seront peut-être les successeurs.

Nous estimons donc que c'est votre volonté politique parce que les solutions existent. Je pense en particulier à Saint-Genis-Laval et même à la Région qui ont su réduire sensiblement leurs effectifs. Évidemment, nous n'incluons pas dans ces doléances l'augmentation des effectifs de police municipale pour laquelle nous ne nous sommes pas abstenus mais nous étions d'accord. Je tiens à le préciser une dernière fois.

Que penser aussi des dotations, subventions et participations ?

- La DSU : la croissance de cette dotation, dont nous bénéficions, est réservée aux communes les plus défavorisées. Malgré l'écrémage national du saupoudrage, Villeurbanne a été considérée comme une commune toujours défavorisée, vous l'avez dit, une des dernières du peloton métropolitain. Le revenu médian par habitant reste inférieur même à celui de la France. Cela fait pourtant vingt ans et plus qu'on nous promet, année après année, des évolutions positives. Au lieu de cela, on s'enfoncé.
- La dotation de solidarité communautaire, calculée en fonction du potentiel fiscal et financier par habitant, c'est dire le niveau ici !

Au bout de ce mandat, nous n'aurons vu aucune évolution positive pour l'indispensable croissance de la ville, une des plus pauvres de l'agglomération, je veux le répéter, et pourtant, elle a un potentiel formidable, c'est bien désolant.

En cela, nous partageons le point de vue du député Bonnell sur la question du logement social qui ne peut pas être le seul devenir de Villeurbanne. Nous avons besoin de plus de foyers fiscaux si on veut un jour pouvoir faire face à l'accroissement notamment des dépenses de fonctionnement dues aux nécessaires dépenses d'investissement en locaux et structures diverses. Notamment, revenons aussi sur le doublement des résidences secondaires en quatre ans seulement, ce qui en dit long sur l'attractivité réelle de la ville pour ceux qui peuvent choisir leur résidence principale ailleurs qui, soit dit en passant, ne vous rapportent que 182 000 €. Symboliquement, vous auriez pu éviter cette maladresse.

C'est assez navrant pour nous aussi, monsieur le Maire, de dire, année après année, les mêmes choses et afficher les mêmes regrets. Mécaniquement et comptablement parlant, la gestion est correcte mais la Ville a besoin d'un second souffle et d'une vraie dynamique de croissance dont elle est capable.

Le pôle Gratte-ciel, seul centre commercial correct de la ville, est classé seulement 12^{ème} sur les 15 polarités de l'agglomération, classement de la Chambre de commerce de Lyon Métropole, ce qui n'évolue pas car ce classement n'est pas une nouveauté mais c'est mieux que rien.

Que deviennent les quartiers ? Les travaux urbains du cours Emile-Zola côté Cusset ont changé quoi ? C'est toujours aussi vide et triste comme avant. Grandclément et la grogne

des commerçants, des logements sociaux défailants à peine construits à Salengro, et ne parlons pas du Tonkin, on va prendre un ulcère.

Vous n'avez fait aucun effort non plus sur les transports en commun dans les quartiers secondaires comme déjà demandé. Si vous voulez que nous laissons les voitures au garage, il faut nous donner des moyens de circuler tous les jours et partout.

La sécurité reste un maillon très faible dans votre politique, un peu parce que vous êtes complètement dépassés par cette violence sauvage et ces trafics au vu de tout le monde. Aussi, nous n'avons pas compris pourquoi vous avez affiché tant d'intérêt pour la dépénalisation du cannabis que beaucoup de nos concitoyens ont compris comme la permission d'utilisation de cette drogue. Des gamins qui commencent à 12 ans, rappelons-le, termineront psychotiques pour la plupart. C'est l'avis de la médecine, ce n'est pas le mien. Il n'y a pas de drogue douce et de drogue dure, il y a la drogue tout court.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, si je puis dire. Monsieur Bocquet pour le groupe Radical Génération Écologie et Citoyen ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci monsieur le Maire.

Depuis de nombreuses années, la qualité de la gestion budgétaire municipale est unanimement saluée, encore aujourd'hui, l'opposition semble avoir du mal à trouver des raisons de critiquer la gestion municipale et le compte administratif 2018 qui vient confirmer, une nouvelle fois, le respect des grands équilibres : un endettement maîtrisé, un investissement maintenu à un niveau haut, avec un autofinancement que beaucoup nous envient, et une action publique municipale qui est préservée voire renforcée dans certains secteurs.

Il est fidèle au budget que nous avons voté, il traduit un programme municipal ambitieux et responsable et s'inscrit dans une réelle continuité sur l'ensemble du mandat, continuité si forte qu'elle permet à certains de nos collègues de reprendre in extenso le verbatim de leurs interventions de l'année précédente, ce qui montre une vraie cohérence d'année en année et que nous sommes dans la continuité de notre plan de mandat.

L'année 2018 a été l'occasion de nombreuses réalisations, elle témoigne d'une gestion raisonnable mais qui ne nous prive pas d'un service public de proximité, au contraire, c'est cette gestion raisonnable qui nous permet de déployer ces services publics.

Le niveau d'investissement est très élevé, cela a été dit, *Le Progrès* a rappelé que c'était une année record, un effort d'investissement d'autant plus remarquable qu'il est réalisé dans un cadre contraignant. Le plan de mandat en matière d'investissement est respecté et cela malgré ce contexte et malgré les changements de rapport financier et budgétaire avec l'État que nous avons dû subir et face auxquels nous avons réussi à nous adapter : 200 M€ sur le mandat, la programmation se concrétise chaque année, telle qu'on l'avait projetée. Il y avait un constat au début du mandat sur des lacunes en termes d'équipements scolaires, sportifs, petite enfance, et on a mobilisé un fort budget d'investissement afin de remédier à ces manques. L'année 2018 aura contribué largement à cet effort.

L'endettement reste faible, l'augmentation de 25 % du stock de la dette n'est pas inquiétante puisque nous sommes sur des montants faibles compte tenu de la taille de la collectivité. On le voit à travers la dette qui est de 225 € par habitant, bien inférieure à la moyenne de la strate (1 500 €) ; en témoigne également la capacité de désendettement puisqu'il suffirait théoriquement de 1,23 année pour rembourser nos emprunts.

Notre groupe remarque que les recettes de fonctionnement ont très fortement augmenté (+9,3 %), c'est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont pratiquement stagné. Cela montre que le changement fiscal a été un choix pertinent nous permettant de dégager des marges de manœuvre et, en même temps, la contractualisation avec l'État annihile quasiment complètement ces marges de manœuvre au point qu'il faudra s'interroger dans le futur sur la gestion de ce bas de laine que l'on pourrait être amené à se constituer chaque année. En effet, elle nous empêche d'envisager une hausse des dépenses, même maîtrisée par nos recettes, et indirectement limite nos investissements qui débouchent toujours naturellement sur des dépenses de fonctionnement. L'exemplarité villeurbanaise pourrait se retourner contre elle et ce serait fâcheux.

Le compte administratif, c'est aussi l'occasion de prendre en considération l'évolution démographique et sociale de la ville, de son intégration de plus en plus nette dans l'hypercentre métropolitain, avec toutes les incidences que cela comporte. La villeurbannitude s'estompe, en tout cas, elle ne peut plus être définie comme elle le fut auparavant. La question est donc de se réinventer, de proposer un nouveau récit pour la ville, un récit positif, prospectif, pas seulement un récit historique, un récit qui intègre les populations précaires et les nouveaux habitants.

La mutation de la ville nous oblige à une réactivité forte, à de l'anticipation, à une compréhension fine des transformations en cours et le défi est de ne pas perdre de vue les populations villeurbaines qui pourraient être déstabilisées par ces transformations, par de nouveaux modes de vie, de consommation, et d'assurer cette mixité avec les logements sociaux évidemment, en même temps que certains appartements se vendent à présent à 4 000 € le mètre carré. C'est un défi auquel il ne peut être répondu que par une action municipale volontariste.

La sociologie de la ville n'est plus tout à fait la même et cette mutation pose un problème, la question des disparités grandissantes sur notre territoire, l'enjeu de préserver cette mixité sociale et un impératif de services publics qui passe par des choix budgétaires forts. Le défi, c'est, à travers l'action publique municipale, de conserver ce qui fait notre fierté : une ville solidaire, humaniste, accueillante, et il faut ajouter à présent impérativement un exemple environnemental. On souligne d'ailleurs dans les dépenses d'investissement l'effort net mais encore insuffisant en matière de rénovation thermique et d'économies énergétiques, une priorité absolue, d'autant qu'en plus de la contribution écologique, c'est une contribution économique à moyen et long terme.

Ville accueillante, sous-entendu ville accueillante pour tous, nous ne pouvons pas faire l'économie de services publics de qualité, nous ne pouvons pas prolonger les efforts de restriction de charge de personnel et d'effectif, d'autant plus que nous ne pouvons pas nous résoudre à faire porter par l'initiative privée les structures et les activités fondamentales dans le quotidien des Villeurbains, sans quoi de deux choses l'une : soit

les populations les plus précaires seront exclues, repoussées en périphérie, soit les services publics ne s'adresseront plus alors qu'aux couches les plus populaires, tandis que les plus aisées s'adresseront aux structures privées.

Le PLU-H, sous l'impulsion du SCOT, conduit à une pression démographique, c'est pourquoi il est primordial et impératif de maintenir un niveau d'investissement élevé, l'augmentation de la population entraîne une hausse des besoins de services publics et, depuis le début du mandat, alors que nous nous employons à rattraper des retards, nous risquons de continuer à courir derrière les besoins de la population à mesure que la densité urbaine s'intensifie. La densification urbaine pourrait provoquer des défaillances en plus du fait qu'elle n'empêche pas l'étalement de se poursuivre.

La Ville est dans une situation saine, ce n'est pas rien de le dire, notamment dans un contexte de réduction des dotations budgétaires de l'État. Notre capacité de désendettement se détériore à peine et reste largement inférieure à la moyenne nationale, elle nous préserve une large marge de manœuvre, elle nous permet d'augmenter nos capacités et, dans un contexte de concrétisation du projet de la métropole (on ne peut plus parler d'avènement), nos marges de manœuvre permettent d'y prendre toute notre place. C'est la seule manière de garder une capacité d'innovation, d'expérimentation et de pouvoir encore se prévaloir d'être potentiellement un laboratoire municipal.

Je conclurai sur le fait de ne pas se recroqueviller sur les strictes compétences communales dans cette nouvelle articulation avec la Métropole, il est de notre devoir d'avoir une action de revitalisation du territoire et je donnerai raison aux perspectives établies par Prosper Kabalo et par l'ensemble de la majorité, j'aimerais établir concrètement une réponse à la réalité démographique de Villeurbanne, agir comme un territoire de potentialités et, en ce qu'il est déjà, un territoire de nécessité. Notre groupe salue une gestion municipale de responsabilité : responsabilité budgétaire, responsabilité environnementale et responsabilité de solidarité avec les plus précaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bocquet. Monsieur Jean-Wilfried Martin pour le groupe Les Républicains ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,

Avant de démarrer mon propos sur ce rapport, permettez-moi de remercier les services et M. l'Adjoint pour la qualité des documents et les réponses apportées aux différentes questions.

Vous nous demandez ce soir de nous exprimer sur le compte administratif 2018 et de vous en donner quitus.

Le compte administratif 2018 sera le dernier voté durant ce mandat, peut-être même votre dernier en tant que maire si je lis bien la presse, monsieur le Maire.

Rappelons à l'auditoire que le compte administratif traduit la réalité des recettes et des dépenses de notre commune, et que, par rapport au budget voté en décembre de l'année 2017, il est source de comparaison entre un discours politique et la réalité d'une politique publique.

Tout d'abord, je commencerai mon propos par un élément alarmant : la vision générale du budget montre que le compte administratif de l'exercice 2018 va être approuvé par votre majorité en déficit de plus de 3 M€. Déjà en 2015, votre compte administratif faisait apparaître un déficit... de 313 637 €.

Ce déficit, quand bien même il reste sous le seuil de 5 % des recettes réelles de fonctionnement requis par l'article L.1612-14 du Code général des collectivités territoriales, montre bien la dégradation des comptes publics de la « Ville la mieux gérée de France ».

De plus, l'excédent de fonctionnement global aura été complètement absorbé fin 2018 par les besoins de financement en investissement, et cela alors que les restes à réaliser en investissement seront de 2,75 M€ mandatés en 2019.

De bas de laine, il n'y en a plus. Les réserves qui auraient pu être utilisées pour combler un désengagement de l'État sur la section de fonctionnement, ou tout simplement pour amortir la compensation de la suppression de la taxe d'habitation dans les années à venir, ont totalement disparu.

Alors certes, vous pouvez vous réjouir de ne pas subir les effets de la saisine de la Cour régionale des comptes par le Préfet. Néanmoins, rapporter un compte administratif pour la deuxième fois du mandat en déficit n'est pas reluisant politiquement, mettant en évidence vos lacunes et votre incapacité à dégager des marges de manœuvre dans l'exécution du budget voté.

Et pourtant, en mars 2018, vous avez décidé par pur effet d'aubaine d'augmenter les impôts locaux des propriétaires villeurbannais de plus de 5 M€. Eh bien, malgré cela, malgré cette nouvelle ponction fiscale, vous n'arrivez pas à équilibrer les comptes municipaux.

Le compte administratif met aussi en évidence l'importance de la section de fonctionnement (75 %) au détriment de la section d'investissement (25 %). Quelques ratios sont intéressants à plus d'un titre.

Les dépenses de personnel atteignent 60,1 % des recettes réelles de fonctionnement, Villeurbanne restant systématiquement au-dessus des communes de sa strate.

Sur la période 2015-2018, le faible niveau de l'encours bancaire a limité le montant des dépenses d'équipement qui auraient pu être mandatées, c'est-à-dire réalisées. Sur cette période, Villeurbanne a investi en moyenne 243 € par habitant contre 250 € pour la strate des villes de plus de 100 000 habitants.

Si, en 2018, la Ville a eu recours à 41 % à l'emprunt pour financer ses investissements, hors restes à réaliser, le montant des subventions obtenues est lui particulièrement restreint : 19 %. Au regard donc de l'autofinancement (39 %), de la faiblesse des taux d'intérêt - inférieurs à la hausse des bases fiscales - et de la capacité de désendettement de notre commune (1,3 année), il aurait été plus pertinent de s'endetter pour financer des dépenses d'équipements structurantes que d'absorber totalement les réserves de fonctionnement.

Autre élément dérangeant de ce compte administratif, les moins-values réalisées sur les cessions d'actifs.

Lorsque nous avons voté au mois de février la délibération récapitulative des cessions d'actifs, seul le montant de chacune des ventes et le montant global nous avaient été communiqués.

En étudiant le bilan réel de ces opérations, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir des moins-values sur certaines ventes et pas des moindres :

- • Copropriété rue Léon-Fabre : -626 000 €
- • Maison 7, rue Melzet : -143 000 €
- • Bien 173, rue Léon-Blum : -36 000 €

Que des fournitures, des véhicules soient vendus avec des moins-values, rien de choquant. Que des biens immobiliers le soient alors que le marché est à la hausse, cela nous laisse perplexes.

Au total, ce sont plus de 570 000 € de moins-values que nous devons constater. Autant nous avons voté la délibération globale le mois dernier avec le niveau d'information que nous avions à l'époque, autant notre vote aujourd'hui aurait été radicalement différent.

Sur la base de tous ces éléments, nous ne sommes pas sûrs que Villeurbanne puisse d'ailleurs être véritablement qualifiée de « Ville la mieux gérée de France ». Les Villeurbannais seront seuls juges.

Nous remarquons aussi que les charges à caractère général et les dépenses de personnel ont été fortement limitées en 2018. Vous avez été aidés en cela par l'État qui - pour les charges de personnel - a remis en place le jour de carence, vous permettant d'économiser 300 000 €, compensant ainsi le Glissement Vieillesse Technicité. La fin des emplois d'avenir, l'absence d'élections et l'auto-assurance de la Ville permettent de dégager une baisse globale de 700 000 € des frais de personnel.

Pour les charges à caractère général, si nous neutralisons les Invites dans le CA, elles restent en hausse par rapport aux années précédentes : 21 M€ en 2016, 21,4 M€ en 2018.

Enfin, je terminerai mon propos par la rubrique Investissements. Vous annoncez *urbi et orbi* que la Ville investira 200 M€ durant le mandat, dont 60 M€ votés au budget primitif 2018.

Les faits sont têtus, les chiffres sont durs pour votre politique.

En 2018, seuls 43,80 M€ auront été mandatés, représentant 65,4 % des crédits ouverts. Vous allez nous opposer que cette année est particulière. C'est vrai, ce sont les pires chiffres de réalisation hors restes à réaliser depuis 2015 :

- 73,1 % en 2015
- 66,6 % en 2016
- 66,8 % en 2017
- 65,4 % en 2018

À moins d'un miracle en 2019, nous resterons sur tout le mandat à un taux de réalisation inférieur à 70 % des crédits votés.

Le contribuable qui aurait pu accepter la hausse des impôts locaux votée en 2017 et en 2018, en contrepartie de nouveaux équipements publics à venir, s'en sentira d'autant plus floué.

D'autant plus que la situation devrait se dégrader, toutes choses égales par ailleurs, au compte administratif 2019, qui sera voté probablement après les élections municipales de 2020, si de fortes mesures correctives ne sont pas prises d'ici là.

Vous connaissez, monsieur le Maire, notre appétence au développement équilibré et durable de notre commune.

Aussi, nous avons contrôlé le montant réellement affecté en investissement à la sous-fonction 823 « Espaces verts urbains » : à peine 2,40 M€ dont 1 M€ de restes à réaliser. Une goutte d'eau !

On voit bien d'ailleurs vos priorités politiques sur l'investissement dans les taux de réalisation calculés par fonction depuis 2015 :

- Aménagement et services urbains, environnement : 65,9 %
- Services généraux, administrations publiques : 60,7 %
- Famille : 55,3 %
- Action économique : 44,2 %

Pour résumer, beaucoup de beaux discours dans la presse, des réalisations bien limitées.

Notre groupe ne votera pas le compte administratif 2018, ni l'affectation du résultat, ni les taux de fiscalité ni la décision modificative n° 1 au budget 2019.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe communiste, monsieur Mathieu Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Un compte administratif, c'est la conclusion d'une année d'exercice budgétaire, une année de réalisation et de traduction concrète d'une politique municipale discutée, décidée et votée dans cette même assemblée, une politique municipale à laquelle notre groupe adhère, participe et contribue. C'est donc en toute logique et sans surprise que nous voterons ce rapport.

La vie démocratique de nos collectivités à cela d'intéressant qu'elle propose trois temps forts budgétaires qui permettent aux élus, représentants des citoyens, d'orienter, de proposer puis de constater la réalisation d'un budget, et je vous épargnerai le commentaire de chiffres, cela a déjà été largement fait et c'est plutôt fastidieux, ce débat nous amènera à tirer de ce compte administratif les réalités quotidiennes que ces chiffres supposent pour nos concitoyens.

Au-delà des bons ratios constatés et dont nous nous félicitons, je formulerai quelques commentaires pour notre groupe sur ce document comptable mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, je ne peux manquer moi non plus à l'usage de saluer votre présentation, monsieur le Premier adjoint, et, à travers vous, de rendre un hommage appuyé à l'ensemble des services municipaux qui se sont mobilisés, la direction des finances en tête, des services municipaux dont nous savons tous après cinq années de mandat le

sérieux dans la rédaction des délibérations budgétaires, leur engagement et leur implication pour produire un document qui nous permet de nous prononcer en toute transparence.

Mon premier propos sera destiné à tous nos agents qui sont le principal poste budgétaire de notre collectivité. Je regrette à chaque débat budgétaire cette stigmatisation, cette sorte de chasse aux sorcières aux dépenses et donc aux fonctionnaires de la part de notre opposition.

J'ai eu peur, j'ai cru un temps que M. Martin n'en parlerait pas puisqu'il parlait uniquement du fonctionnement, mais à la fin de son propos ressortait cette question du fonctionnaire presque comme une dépense qui semblerait inutile, rejoint en ce sens par le Rassemblement National.

Pour mon groupe, la part de masse salariale ne nous fait pas sauter au plafond en criant à la gabegie financière, cette masse salariale ne nous dérange pas parce qu'elle affirme qu'il nous faut des femmes et des hommes pour que nos discours pleins de grandes intentions dans cette assemblée, pour que les orientations en matière de projet et de services publics soient rendues concrètes pour les Villeurbannais.

Je regrette toujours cette obsession pour ce poste de dépense et ce regard sur les courbes de la masse salariale de la part de notre opposition de droite. En même temps, et dans la même veine, il faut constater que le gouvernement dynamite tranquillement le statut de la fonction publique territoriale expliquant qu'il faut absolument recaser les fonctionnaires dans le privé. On nous dit aussi que c'est ringard de dépenser pour faire vivre du service public, je crois au contraire, et c'est la position de mon groupe, que la fonction publique est d'une insolente modernité, qu'à l'heure de la dématérialisation des démarches administratives, à l'heure de la fermeture des services publics nationaux sur nos territoires, ces femmes et ces hommes sont les maillons de la République du quotidien et qu'une suppression de postes imposée dans un service et l'affaiblissement du statut sont autant de recul qu'on nous impose.

À Villeurbanne, nous résistons à cette tendance parce que réduire la masse salariale, c'est pour nous une contrainte imposée, une contrainte que nous subissons et qui ne se fait pas de gaieté de cœur, et que nous ne choisissons presque pas. Je sais bien que, depuis le mois de juin 2017, avec la start-up nation, on veut faire croire que chaque être humain est une variable de performance, que la technique résoudra tout. J'imagine même que, dans notre commune, certains rêvent en secret de remplacer les fonctionnaires par des robots, mais il s'agit plus d'une dystopie que d'une utopie.

Le mouvement social que nous vivons depuis le 17 novembre, cité à quelques moments ce soir, dit aussi le besoin de services publics de proximité, et ce n'est pas un hasard si l'échelon communal et le maire restent encore un point de repère important, c'est aussi parce que la proximité et le souci du citoyen sont tout autres à notre niveau.

Un deuxième commentaire, ce compte administratif servira aussi de référence quant à la contractualisation que nous avons votée la mort dans l'âme avec l'État. C'est aussi de cette réalisation budgétaire que dépendront les ressources qui nous viennent de l'État.

On a beaucoup évoqué la contractualisation lors d'un Conseil Municipal précédent, et ce côté : « Si vous ne choisissez pas la jambe qu'on vous coupe, on le fera pour vous », mais

revenons au sens même de ces dotations de l'État, il ne s'agit pas d'un cadeau, d'une prime que nous pouvons dépenser pour nous faire plaisir, cette dotation est liée aux compétences que nous exerçons au nom de l'État, et ce mouvement de recul de l'État dans nos finances locales s'accompagne en même temps d'un retrait des services publics nationaux - police, service postal, assurance maladie et j'en passe.

S'agissant de la DSU, j'en dis juste un mot puisque Mme Morel semble cibler la dotation de solidarité urbaine. Elle reste une mesure, un droit auquel notre ville peut prétendre pour conquérir l'égalité entre les territoires avec d'autres territoires qui sont plus aisés. On peut regretter le revenu médian de notre ville, je ne vois pas d'autre solution que de mener une politique de solidarité pour intégrer l'ensemble de notre population à notre politique.

Mesurons, mes chers collègues, que c'est aussi de cette contractualisation, de ce mouvement de retrait de l'État que vient la lassitude des élus locaux, une lassitude nationale puisque la moitié des maires ne veut pas se représenter aux élections de 2020. Le Sénat, et notre collègue le sénateur Devinaz s'en est fait l'écho ici, l'a souligné. C'est une catastrophe démocratique qui s'annonce, les élus que nous sommes ici, comme c'est le cas partout ailleurs, sont pour ainsi dire pris entre d'un côté les injonctions de l'État à réduire la dépense quand ce même État multiplie les cadeaux aux plus riches, et une demande sociale de plus en plus importante de la part de nos concitoyens. À cela, il faut ajouter les défis nouveaux qui se posent aux collectivités locales, les communes en premier lieu, la nôtre, ces défis qui vont de l'éducation à la sécurité en passant par l'urbanisme, l'écologie ou la révolution numérique.

Métropolisation, baisse des dotations de l'État et maintenant stigmatisation des élus locaux, tout est fait pour vider de sa substance l'échelon communal pourtant au cœur de notre démocratie et de notre République. Je pense à cette campagne honteuse des élus de la majorité parlementaire qui était intitulée « Balance ton maire » dans la foulée des votes des taux communaux, une campagne populiste qui n'honore pas ses auteurs.

En réponse à cette démarche, l'association des maires de France lance une campagne « Ma commune, j'y tiens » et veut faire inscrire dans la constitution cette collectivité qu'est la commune. C'est une démarche que nous soutenons, d'autant plus que vue de près, la réalité est différente de celle des ministères, que les tableaux Excel se transforment en personnes réelles avec lesquelles nous travaillons à faire de notre ville un bien commun, un bien partagé. C'est aussi quelque part cela que dit notre compte administratif.

Mon explication de vote traitait pour une large part de considérations nationales mais c'est parce qu'administrer une commune revient à un numéro d'équilibriste exigeant tant nos marges de manœuvre ont tendance à se réduire. Nous sommes sur un fil au milieu de vents contraires, en cherchant à garder un cap, celui pour lequel nous avons été élus en 2014, et la liberté communale, le rapport entre le citoyen et ses représentants, le droit d'expérimentation et d'innover, l'engagement social et solidaire, tout cela est aujourd'hui sur la table menacé.

Ce compte administratif dit aussi cela en ce qu'il illustre une année de politique municipale certes contrainte, fruit de débats complexes entre nos différentes sensibilités,

mais toujours assumée par notre majorité. Une politique, assumant ce gros mot de gauche, qui veut laisser à chacune et à chacun la possibilité de s'épanouir dans notre ville et garantir à toutes et à tous une place dans notre société.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Soares. Monsieur Yann Crombecque pour le groupe socialiste ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au nom du groupe socialiste et apparentés, je tiens à remercier les services pour la préparation des documents dont la précision permet de se faire une idée rigoureuse des dépenses et recettes de notre collectivité. Merci également à Prosper Kabalo pour sa présentation liminaire.

Le compte administratif 2018 est bel et bien la concrétisation des objectifs politiques de notre majorité. Il est donc cohérent qu'il manifeste les réalisations de notre volontarisme politique dans les domaines de la cohésion sociale, du mieux vivre ensemble, de la solidarité, de l'amélioration des conditions de vie quotidienne de nos concitoyens.

Le débat de ce jour permet une nouvelle fois de rappeler que, pour notre groupe, les dépenses ne sont pas des coûts mais bien des investissements sociaux au bénéfice des Villeurbannais. Pour tenter de critiquer le compte administratif, il est toujours possible, et certains renouvellent l'exercice aujourd'hui, d'isoler un chapitre, une ligne dans un tableau, des pourcentages, et d'extrapoler en criant de manière paradoxale soit aux dépenses inutiles, soit aux dépenses insuffisantes. Or, pour notre groupe, il convient d'analyser ce compte administratif dans sa globalité et de l'inscrire dans une séquence globale entamée depuis le début du mandat en 2014.

De budget en budget, malgré un contexte où les décisions récentes du gouvernement Philippe fragilisent la capacité d'intervention des collectivités territoriales, notre majorité poursuit son action dans le respect de ses engagements. Animée par un volontarisme politique mais guidée par le sens des responsabilités, notre majorité réalise d'année en année des investissements pour apporter à nos concitoyens des services et un cadre de vie de qualité.

Les dépenses réelles présentées dans le compte administratif témoignent de cette volonté dans les domaines structurants que sont les équipements scolaires, ceux de la petite enfance, de l'accessibilité, des centres sociaux, de la culture, du sport ou encore des parcs et jardins.

En responsabilité, notre majorité tient compte de la réalité de ses marges de manœuvre pour engager des dépenses. Nous sommes à 818 € par habitant en dépenses de fonctionnement quand les villes de notre taille sont en moyenne à 1 163 € par habitant. Notre majorité a décidé de maintenir des taux d'imposition stables, un niveau d'endettement extrêmement bas en comparaison de bon nombre d'autres villes (225 € par habitant contre plus de 1 000 € par habitant pour des villes de même strate), mais surtout, et c'est bien l'important, de poursuivre ses investissements au service des Villeurbannais.

Contrairement à d'autres collectivités locales, nous n'avons pas à craindre un ciseau budgétaire grâce à de bons ratios en fonctionnement et en investissement. Pour notre groupe, investir, c'est maintenir une politique de cohésion sociale au profit de celles et ceux qui ont moins de moyens. Dans un contexte national marqué par une volonté de justice sociale, notre majorité répond présente. Construire des établissements d'accueil de jeunes enfants, des écoles, aménager des espaces pour améliorer le cadre de vie équivaut à réaliser des investissements pour l'avenir de notre commune, comme le sont ceux en direction du développement économique.

Investissements maintenus, maîtrise de la dette et contexte budgétaire national incertain ont conduit, certes, à prendre l'année dernière des décisions en matière fiscale, notamment la baisse du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe foncière sur le non bâti, ainsi qu'une augmentation du taux de la taxe foncière sur le foncier bâti. Cette proposition a permis de répondre à la nécessité de maintenir notre capacité d'investissement sans nous endetter, conformément à ce que nous avons voté au budget prévisionnel 2018, et en même temps, elle répond à un nécessaire équilibre fiscal entre les Villeurbannais.

Le compte administratif témoigne de la volonté de notre majorité de poursuivre la programmation de nouveaux équipements municipaux de qualité destinés à tous les âges, de son attention portée à l'amélioration de l'accès aux soins et à la sécurité. Face à l'incertitude du contexte économique, des impacts de la politique gouvernementale sur les collectivités territoriales, notre municipalité fait preuve d'un réel volontarisme politique. Notre ambition d'améliorer le bien-être des habitants, celle de maintenir les conditions d'un vivre ensemble harmonieux, celle de promouvoir des politiques visant à une cohésion sociale et intergénérationnelle, se manifeste clairement dans ce compte administratif.

Concernant l'éducation, il témoigne de l'engagement de la Ville pour accompagner l'augmentation de la population scolaire. Nous nous félicitons des programmations et des investissements prévus, les sommes engagées sont nécessaires pour un accueil de qualité, condition d'un apprentissage dans de bonnes conditions que nous souhaitons garantir aux enfants scolarisés.

Nous saluons l'engagement de la municipalité en faveur de la politique d'animation périscolaire et nous tenons à rendre hommage aux animateurs, aux coordonnateurs et à l'ensemble des associations et partenaires mobilisés pour permettre à ces enfants d'accéder à des activités de loisirs éducatifs, source d'ouverture, d'apprentissage et de socialisation.

Le secteur de la petite enfance est également l'objet d'une volonté politique forte, les nouveaux équipements municipaux prévus correspondent à la volonté d'accompagner l'accroissement démographique, signe du dynamisme de notre commune.

Le compte administratif est aussi l'expression de notre volontarisme en matière de solidarité à l'égard de nos concitoyens. Cette solidarité, nous la déclinons par l'action du CCAS et des structures associatives. Elle concerne également le domaine de la jeunesse. La solidarité effective, ce sont les efforts consentis, n'en déplaise à un député loquace

dans la presse mais finalement peu local, en faveur du financement du logement locatif social et en matière d'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments.

La solidarité, ce sont également les efforts constants en matière de santé et de cadre de vie. La solidarité, c'est également la politique innovante et offensive pour le développement économique, l'emploi et l'insertion. Nous saluons là aussi la volonté de poursuivre les actions pour favoriser un développement créateur d'emplois, pour faciliter l'implantation de nouvelles activités, pour soutenir l'économie sociale et solidaire.

Ces éléments segmentés dans une présentation sont en fait reliés entre eux par une vision globale, cette vision politique, nous la portons avec fierté, nous la construisons avec pragmatisme, en concertation avec les habitants. L'ensemble des dépenses, nous le rappelons, ne sont pas des coûts mais des investissements sociaux au service des habitants de Villeurbanne, et je le dis à mes collègues qui réclament des économies, il faut expliquer clairement sur quels postes seront réalisées celles-ci.

C'est aussi l'occasion, en parlant d'investissement, de saluer, et Mathieu Soares l'a fait et nous rejoignons son intervention, le travail des agents qui sont au service des habitants. Finalement, notre action tient compte des réalités économiques et budgétaires, nous respectons la parole donnée aux habitants, celle de continuer à faire vivre une ville conviviale, populaire et solidaire. Nous voterons donc bien évidemment le compte administratif et les rapports liés au budget avec la conviction qu'ils servent les intérêts des Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Crombecque. Monsieur Kabalo pour apporter quelques éléments de réponse ou d'explication ?

M. Prosper KABALO.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques explications. D'abord, je voudrais remercier les collègues des partis qui vont voter et soutenir ce compte administratif d'une qualité remarquable, vous avez vous-mêmes, notamment un certain parti, du mal à trouver prise à pouvoir attaquer tel ou tel secteur et vous êtes allés sur vos terrains de prédilection, souvent toujours les mêmes, souvent avec les mêmes réponses ou avec les mêmes objections, mais jamais avec une objectivité, même si vous l'avez fait en début de votre propos, pour reconnaître la qualité de la gestion de la commune, reconnaître la qualité de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Lorsque vous abordez, par exemple, le problème des charges du personnel, vous dites que c'est grâce au jour de carence qui a été remis en place, dont acte. En commission des finances, quelqu'un a demandé pourquoi il y avait moins d'absentéisme, on nous demande pourquoi aussi lorsqu'il y en a trop, il faudrait voir à quel propos ou à quel niveau de réponse on doit se situer en fonction des situations. S'il y a moins d'absentéisme, tant mieux, posons plutôt la question de manière positive et non pas négative en cherchant à comprendre qu'est-ce qui fait que. Est-ce que le jour de carence empêche de s'absenter ? Non ! Peut-être peut-on l'analyser simplement de manière beaucoup plus positive. Pour une fois, félicitons-nous lorsque les choses sont bonnes comme l'est le compte administratif de la commune.

Monsieur Martin, vous disiez que les électeurs se souviendraient. Vous avez cité à nouveau le fait que la Ville a été la mieux gérée de France, je vous rappelle que c'était en 2013 et que nous avons été élus en 2014. À ce moment-là, déjà, nous avons eu la réponse des électeurs puisque c'était votre propos. Je vous rappelle la date exacte de ce qualificatif remis à la Ville.

Je reviens sur la forte progression de la dette. Vous dites que la dette augmente, qu'il n'y a pas assez d'investissement, vous dites aussi que pour faire d'autres choses, il faut s'endetter. Non, face à une forte augmentation de la dette, l'important est de savoir comment elle est gérée et quelle est la capacité de la Ville à s'endetter. L'important, c'est d'être en face de ses engagements en termes de mandat et d'investissement. Vous avez cité les uns et les autres l'investissement de la Ville, pour certains vous l'avez qualifié de bon et d'excellent, pour d'autres de pas assez ambitieux. Monsieur Martin, vous citez des chiffres notamment en disant que Villeurbanne, c'était 214 € par habitant, vous êtes en retard de deux années, nous sommes aujourd'hui à près de 277 € par habitant, nous sommes très au-dessus de la moyenne. Si vous prenez l'observatoire économique sur les quatre dernières années, Villeurbanne est très au-dessus de la moyenne en termes de taux.

Vous avez parlé de taux de réalisation, les quatre dernières années, l'observatoire économique au niveau national, c'était 56 % de taux de réalisation, Villeurbanne est à 70 % de taux de réalisation. Il faut savoir interpréter les chiffres et surtout aller au bout des comparaisons.

Vous avez dit que la Ville faisait des cessions avec des moins-values. Nous avons tous été surpris ici. Ce sont des choses que vous auriez pu dire en commission des finances, on aurait pu aller chercher la comparaison, mais comme vous avez cité un exemple dont nous avons ici tous la mémoire, nous avons regardé. Vous avez parlé du 173, rue Léon-Blum. Nous l'avons acquis à 2,40 M€ et nous l'avons vendu à 25 M€, la Ville a fait une plus-value de 100 000 €. Je n'ai pas eu le temps d'aller voir les autres fonciers que vous avez cités, c'est un exemple que nous avons encore en mémoire.

Ceci dit, pour des projets urbains, des projets de la collectivité, nous n'avons pas pour vocation à faire des acquisitions et à aller chercher de la plus-value, nous ne sommes pas dans de la propriété privée ou dans la gestion immobilière de marchand de biens. Lorsque nous achetons un programme, un terrain ou du foncier, c'est parce que nous avons des choses à réaliser et, s'il nous arrive de les revendre, c'est simplement que le projet initial a été abandonné. En l'occurrence, sur cette opération, la Ville a permis, notamment dans le cadre du Médipole, d'offrir une réponse immédiate à l'ensemble des médecins lorsqu'ils étaient à la clinique du Tonkin et étaient éparpillés dans plusieurs immeubles, ils sont venus nous solliciter pour la recherche d'un terrain, il se trouvait que nous étions propriétaires de ce foncier, nous avons permis la réalisation d'un futur équipement médical en liaison avec le Médipole qui permettra l'installation de tous les médecins.

Cela fait partie des opérations tout à fait positives dans la gestion foncière de la commune.

Monsieur Morel, vous avez parlé du photovoltaïque. Vous avez raison, nous le prenons en compte, nous sommes aussi intéressés par la recherche d'économies. Nous avons fait un test sur le Rize : avec une auto-alimentation du Rize, nous avons une économie proche

de 40 % des dépenses d'énergie, nous allons maintenant opérer dans les nouveaux bâtiments ce type d'installation. Nous ne sommes pas obtus, nous étudions progressivement, nous analysons et nous faisons des tests.

Vous avez dit que nous n'avions pas d'ambition économique et que nous abandonnions les commerçants. Deux exemples : au début de notre mandat, il y avait un abandon de la part des commerçants aux Gratte-Ciel, il n'y avait plus d'animation, plus de vie, nous avons réussi à trouver un accompagnement dans un premier temps, l'association des commerçants des Gratte-ciel, qui aujourd'hui fonctionne très bien, de manière autonome. Il y a une vraie dynamique aux Gratte-ciel.

Concernant le cours Tolstoï, nous avons voté une délibération voici quelques années pour permettre des acquisitions de locaux en inactivité et faire de la préemption commerciale pour permettre la redynamisation de ce cours sur lequel nous travaillons beaucoup. Si vous lisez un peu, vous verrez que nous avons déjà acquis trois ou quatre locaux commerciaux pour permettre une continuité commerciale et non pas des commerces qui n'ont pas vocation à permettre une amélioration d'une artère commerciale comme celle du cours Tolstoï.

Madame Morel, votre rhétorique sur la sécurité : une des villes les plus pauvres, des dépenses de personnel en baisse de seulement 1 %, trop élevées encore. Nous avons des charges de personnel qui baissent et vous trouvez que c'est encore trop élevé. Je vous ai rappelé dans mon propos que, depuis quatre ou cinq ans, nous avons une action très forte avec la RH, avec les directions des services pour améliorer les conditions de travail. C'est peut-être là qu'il faut trouver une part de baisse de l'absentéisme et non pas simplement au travers des rémunérations des employés de la commune.

Lorsque vous dites une des villes les plus pauvres de la métropole, dont acte, ce sont vos propos, nous sommes très loin de cette image.

Monsieur Gluck, pour vous répondre sur le bio, c'est aussi une rhétorique qui vous est propre et qui revient systématiquement. Dans le travail très important que font les responsables de la cuisine centrale, nous avons développé beaucoup plus le local qui permet d'avoir un périmètre où nous pouvons trouver des réponses, pas du bio directement mais nous améliorons la réponse et nous évoluons toujours dans la mesure du possible vers des produits bio. Nous n'avons pas atteint vos chiffres mais certains de nos objectifs, et je trouve que le travail qui est fait à la cuisine centrale pour répondre à ce type de chose est tout à fait en cohérence avec nos objectifs.

Sur le montant des subventions allouées aux autres en termes d'investissement, il est d'abord lié à la demande. En 2007, nous avons financé 754 000 € de subventions, en 2018, 990 000 €, nous répondons aux demandes, et notamment sur la réduction énergétique et l'accompagnement de l'habitat social pour une réduction énergétique.

Je reconnais tout de même que vous avez eu des propos très positifs concernant le compte administratif.

Monsieur Martin, vous avez dit que c'était de la bonne gestion, je voudrais revenir sur votre propos concernant le résultat déficitaire. J'ai précisé que nous avons un résultat déficitaire de 2,50 M€ à peu près qui était complètement lié à des reports d'investissement. J'ai dit aussi qu'il aurait suffi d'emprunter 3 M€ de plus et nous aurions

eu un résultat positif de 300 000 €. Nous sommes dans la gestion, dans la réflexion, plutôt que d'emprunter 3 M€ qui nous auraient coûté une charge financière supplémentaire inutile pour des dépenses d'investissement que nous assurerons pour partie en 2019, puisqu'il s'agit d'un report. C'est lié à la comptabilité publique.

Il n'y a pas de résultat négatif dans notre gestion, il y a simplement de la gestion intelligente, des reports sur un temps limité. Nous aurions pu emprunter, nous aurions encore augmenté notre charge d'emprunt, il n'était pas intéressant de le faire. Nous verrons en fin d'année que nous avons eu raison de le faire.

Je voudrais remercier M. Bocquet, il a une prospective en termes de gestion future de certaines choses. Je souscris à certains de ses propos, d'accord pour réfléchir sur certains aspects de la gestion municipale, je note qu'il est d'accord avec nous sur bien des points mais d'accord sur la réflexion, notamment rapportée à la réalité démographique de notre ville.

Pour certains, vous êtes revenus souvent sur l'idée de manque de groupes scolaires, je vous rappelle que trois sortiront dans les prochains mois et que nous sommes dans une action permanente. Nous n'avons jamais refusé l'inscription d'enfants dans les écoles de Villeurbanne. Je pense que c'est quand même un élément important dans votre reproche d'absence ou de manque d'équipement scolaire, nous n'avons pas eu à Villeurbanne à refuser l'inscription d'enfants dans le cadre de nos écoles.

Voilà ce que je voulais dire d'une manière générale, remercier les groupes qui voteront notre compte administratif, qui est construit sur des bases très solides de la santé financière de notre commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Kabalo. Vous avez répondu de manière assez exhaustive aux questions, tout au moins aux choses fausses. Nous avons eu un concours entre la reine de l'intox, Mme Morel, et le roi des fake news, M. Martin. Monsieur Martin, vous nous aviez habitués à plus de sérieux, j'avoue que vous vous êtes un peu lâché, M. Kabalo vient de vous reprendre. Vous avez fait tout un numéro sur le fait que nous vendions avec des moins-values, il suffisait d'aller regarder dans le budget ou, si ce n'était pas simple, je veux bien le comprendre, de poser la question en commission et vous auriez eu la réponse, vous auriez vu que nous avons fait non pas une moins-value mais une plus-value, non pas pour le plaisir de faire une plus-value.

Vous avez bâti une grande partie de votre propos pour qualifier de très négative la gestion en disant que nous vendions en déficit, ce qui n'est pas vrai. Nous vérifierons les deux autres exemples que vous avez cités, qui sont de moindre mesure mais je pense que les réponses seront sensiblement les mêmes.

Quand on s'en sert comme d'un argument fort, on cherche à le savoir. Vous avez dit que nous faisons beaucoup de discours enjolivés au niveau de la presse, vous avez beaucoup de discours faux au niveau du Conseil Municipal. C'est une vraie réalité.

Je vous remercie pour les petites gracieusetés de votre propos initial, vous lisez la presse, lisez-la dans tous les sens. Vous avez encore avancé quelque chose de faux, qui reste une interprétation concernant le compte administratif en disant que c'était le dernier. Vous

n'en savez rien et nous non plus, puisque nous avons la possibilité de voter le compte administratif avant la fin du prochain mandat. Cela nous est arrivé dans le passé. Nous avons aussi la possibilité d'attendre, nous ou d'autres, le prochain mandat pour le voter puisqu'en cas d'élections municipales, on a jusqu'au 30 juin. Vous ne pouvez pas dire que c'était le dernier. Je parle de gracieusetés, ce n'est pas fondamental mais comme vous nous avez dit que c'était le dernier, je me permets de vous reprendre sur ce plan.

Vous avez cité le taux de réalisation en disant que c'était le plus bas, Prosper Kabalo vous a montré qu'il était plus élevé que la moyenne nationale. Vous avez cité 66 % ou 67 % mais si vous aviez vu le taux de réalisation sur les travaux, il est à 80 %. Si vous avez donné ce chiffre, c'est parce que, dans les investissements, il y a des travaux mais aussi des acquisitions qui augmentent le total mais qui font forcément baisser le pourcentage en termes de réalisation.

Là encore, ce sont des choses fausses qui vous servent à argumenter votre propos.

Vous avez évoqué le report des dépenses d'investissement et dit qu'on pouvait saisir la Chambre régionale des comptes, si vous voulez le faire, n'hésitez pas, mais je crois que vous serez bien reçu. Avec le budget que nous avons à la fois en investissement mais plus encore en autofinancement et la façon dont nous maîtrisons l'emprunt, je ne suis pas sûr que la Chambre régionale des comptes donne écho à une saisie que vous pourriez essayer d'avoir.

Je ne vais pas reprendre les choses trop longuement, nous avons quand même un niveau inégalé en termes d'investissement, et beaucoup l'ont souligné. L'an dernier, cela avait un peu baissé, nous avons entendu des cris d'orfraie pour dire que cela baissait par rapport à l'année précédente. Cette année, cela augmente un peu, il faut se situer dans le cadre du mandat, dans le cadre des comparaisons avec les années précédentes. L'an dernier, cela avait un peu baissé par rapport à l'année précédente, mais c'était encore très élevé, et cette année, cela a un peu augmenté par rapport à l'année dernière et cela reste dans un niveau très élevé.

De la même manière, il faut arrêter avec cette vieille antienne du retard dans les équipements scolaires. Vous pouviez peut-être le dire en début de mandat mais c'est fini, nous n'avons pas de retard dans les équipements scolaires. Il faut savoir aiguïser ses arguments et ne pas répéter la même chose, cela ne devient pas forcément la vérité.

Comme l'a très bien dit M. Kabalo, nous n'avons jamais refusé l'inscription d'enfants dans les écoles de Villeurbanne, cela s'est fait par des ouvertures de classes auxquelles nous avons toujours été en situation de répondre, c'est fondamental. Quand on dit le contraire, on dit des choses fausses. Dans les groupes avec des modulaires, c'est quelquefois de la bonne gestion, parce que l'école Rosa-Parks ouvrira au début de l'année 2019 avec des effectifs qui ne sont pas encore complets, et plus encore l'école Simone-Veil à La Soie qui est dans des modulaires, elle ouvrira à la rentrée 2020 avec des effectifs qui ne seront pas complets par rapport à notre projet d'architecture.

Je l'ai déjà dit mais il semble que personne ne l'entende ou ne veuille faire semblant de l'entendre : ouvrir une école qui serait vide à moitié ou même aux trois quarts, ce n'est pas de la bonne gestion. Les écoles qui ouvriront seront surdimensionnées, au moins au

début, par rapport à la population. Nous espérons qu'elles ne seront pas surdimensionnées par la suite, mais c'est ainsi que les choses vont se passer.

Cette année, ce budget d'investissement d'une ampleur inégalée comprend les 75 M€ en matière de groupes scolaires. Il comprend des équipements sportifs importants, le gymnase du lycée Brossolette, la rénovation des terrains de l'ENNA, qui figuraient dans le budget, le début du projet Boiron-Granger, deux équipements petite enfance Helen-Keller et la crèche Jean-Jacques-Rousseau. Il y a plusieurs parcs : Elie-Wiesel, Jorge-Semprun. Je ne vais pas dresser la liste qui correspond à ce niveau inégalé d'investissements, ce qui compte, c'est de montrer que ces investissements sont le corollaire du développement urbain qu'a connu la ville ces dernières années. Par rapport à ce qui relève de la Ville, c'est-à-dire accompagner ce développement démographique et cette dynamique urbaine par des équipements publics, nous sommes au rendez-vous, nous ne sommes pas en retard.

Bien sûr, on peut toujours dire que le besoin n'est jamais totalement satisfait, que nous sommes amenés à faire des priorisations. Par exemple, dans le domaine culturel, l'effort avait été fait plutôt dans le mandat précédent, que ce soit le TNP, le Rize, la MJC. Cette année, si on voulait nous critiquer, mais personne ne le fait, nous aurons un effort d'investissement dans le secteur des équipements culturels qui sera relativement faible parce qu'il a été fort auparavant. C'est en ce sens qu'il faut avoir une vue prospective sur plusieurs années d'une politique d'investissement.

Personne n'a souligné le fait que, dans cet investissement et ce niveau, il y a aussi des enveloppes récurrentes de maintenance qui représentent près de 5 M€. Que dirait-on si nous nous contentions d'ouvrir de nouveaux équipements et que nous n'entretentions pas les équipements actuels ? C'est quelque chose d'important.

M. Martin nous a reproché le fait qu'en matière de développement durable, les parcs et jardins ne représentaient que 1,80 M€, mais en matière de développement durable, il y a aussi les rénovations énergétiques, l'accessibilité qu'on peut mettre dans le concept général, qui sont dans ces 5 M€.

Regardons les choses dans leur totalité et ne nous focalisons pas sur un sujet pour en montrer la relative petitesse.

Je ne reviens pas sur nos dépenses de fonctionnement, elles sont maîtrisées. Il faut être prudent, nous n'aurons pas chaque année une baisse en matière de personnel et en matière de dépenses de fonctionnement. Elles sont pour 60 % liées au personnel, c'est une masse relativement rigide, et si on y met le GVT, les caractéristiques de dépenses de fonctionnement, on retrouvera très certainement l'an prochain des dépenses de fonctionnement qui augmenteront, je ne peux pas dire dans quel pourcentage mais nous les optimisons. Nous l'avons fait dans le passé mais nous ne nous retrouverons pas avec une diminution comme cette année. Même corrigé des choses exceptionnelles comme l'absence des Invites ou le versement des subventions aux écoles privées, ce pourcentage négatif d'augmentation est tout à fait exceptionnel.

Je crois que certains ont aussi évoqué l'autofinancement. Je voudrais qu'on évite des dérives sémantiques. Nous n'en avons pas tous la responsabilité puisque, ce matin, un journaliste d'un grand quotidien local a parlé du bas de laine, c'est une petite pique.

L'expression est un peu désuète, l'autofinancement, l'épargne brute, l'épargne nette, ce n'est pas tout à fait le bas de laine. Reconnaissez que quand on pense au bas de laine, on ne pense pas tout à fait à la même chose, mais c'est de l'épargne et c'est quand même cette épargne qui nous permettra demain de faire face à un certain nombre de choses que nous aurons à réaliser. Avoir une bonne épargne et avoir relevé son niveau par rapport à ce qu'il était l'an dernier, c'est quelque chose de positif. L'épargne s'était un peu dégradée, ce n'était pas dramatique non plus. Dans ce compte administratif, on voit qu'elle s'est reconstituée.

Voilà ce que je voulais dire en complément de Prosper Kabalo. Nous avons vraiment cette fois un compte administratif exceptionnel, je pense que beaucoup de collectivités locales aimeraient pouvoir le présenter comme nous le faisons ici à Villeurbanne avec ces ratios, avec non seulement la qualité de gestion mais avec ces niveaux de faible endettement, d'autofinancement élevé et d'investissement très élevé. Il ne s'agit pas toujours de dire qu'on est les meilleurs mais on peut dire qu'on est loin d'être les moins bons.

Je vais vous laisser voter ce compte administratif puisque le règlement ou la loi implique que le maire que je suis quitte la séance pendant le vote.

(Départ de M. Bret)

M. Prosper KABALO.- Si vous voulez bien, nous passons au vote du compte administratif.

- Adopté à la majorité (43 pour - 8 contre - 2 abstentions - 1 NPPV) –

Je vous remercie.

(Retour de M. Bret)

Le compte administratif a été adopté, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie toutes et tous, et plus particulièrement ceux qui l'ont voté. Nous continuons l'ordre du jour avec des rapports dont nous avons convenu lors de la conférence des présidents que la discussion était groupée, même s'il y a eu peu de propos liés à cela dans vos interventions.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 8 contre) –

4 – FISCALITÉ LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ils sont cette année les mêmes que l'an dernier.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre - 6 abstentions) –

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 8 contre) –

6 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est un document très intéressant sur le plan didactique et pédagogique, qui répond partiellement à des remarques faites tout à l'heure.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

7 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ERNEST-RENAN SUD – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Cette autorisation de programme n'est pas dans le compte administratif de cette année, elle interviendra dans les exercices budgétaires qui suivront. Il y a une demande d'intervention pour le groupe socialiste de Mme Gros-Izopet.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Comme une transition avec le compte administratif, nous allons adopter ici une autorisation de programme pour un très beau projet d'extension d'un groupe scolaire Ernest-Renan dans sa partie sud, qui s'inscrit dans la continuité de l'investissement très élevé dans le secteur scolaire puisque, dans la délibération que nous examinerons tout à l'heure sur les travaux pour le secteur scolaire, nous sommes sur près de 15 M€ pour l'année 2019, avec un certain nombre de rénovations de classes, de mises en conformité d'installations électriques, des vidéoprojecteurs, des menuiseries, des rénovations de cours. Nous continuons d'embellir les écoles, de les agrandir pour qu'elles accueillent mieux les élèves et pour les rendre plus fonctionnelles.

Je voudrais, avant de céder la parole à Mme Gros-Izopet, dire que nous sommes sur un très beau projet à la fois d'extension et d'amélioration de l'existant, parce que nous sommes sur un bâtiment qui date de la fin du XIXe siècle, qui est tout à fait remarquable, notamment la salle d'évolution de l'école maternelle que nous allons vraiment préserver, parce qu'elle est vraiment très intéressante, et nous incluons le RAM dans ce projet.

Je voudrais remercier ma collègue Myriam Gros-Izopet qui a suivi ce projet et qui est très investie dans la liaison avec les écoles de son quartier et particulièrement l'école Ernest-Renan.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gros-Izopet ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous le savez, l'ensemble du groupe scolaire Renan est situé dans le quartier de Cusset, le plus ancien de la ville, un quartier en pleine mutation urbaine avec ses nouveaux immeubles et ses nouveaux habitants.

Le rapport qui nous est présenté ici propose l'extension du groupe scolaire sud, ce qui est indispensable au vu de l'augmentation de la population sur ce quartier, mais plus généralement une restructuration importante des bâtiments pour l'accessibilité, la rénovation thermique et plus encore car sa construction date des années 1880, lorsqu'Ernest Renan était encore en vie.

Aujourd'hui, le groupe scolaire Ernest-Renan sud regroupe l'école maternelle A de 9 classes, l'école maternelle B de 5 classes, avec un RAM intégré à ses locaux, ainsi que l'école élémentaire B de 8 classes.

De nombreux aménagements permettront une nouvelle répartition des flux afin que chaque école et leur RAM aient des sites dédiés et nous passerons d'un volume de 22 à 24 classes pour ce groupe scolaire : une classe maternelle et une classe primaire supplémentaires. Ainsi, un nouveau bâtiment de deux niveaux verra le jour le long du cours Emile-Zola pour intégrer des classes élémentaires, la bibliothèque, les locaux du Rased, le cabinet médical et le nouveau préau. À cela s'ajoute un nouveau bâtiment indépendant de 253 mètres carrés pour le RAM qui sera construit en lieu et place des bâtiments modulaires de la maternelle A qui disparaîtront grâce à ces nouvelles constructions.

D'autres aménagements et rénovations permettront de finaliser ce projet de restructuration pour les écoles maternelles A et B dans un souci d'efficacité énergétique, d'accessibilité et de confort pour les enfants, les familles et les communautés éducatives.

Les travaux s'étaleront entre l'été 2021 et l'été 2023 en site occupé pour un montant prévisionnel d'autorisation de programme de 5,235 M€. Comme pour les autres chantiers en site occupé, il y aura un suivi particulier des services pour que tout se déroule au mieux pour tous.

Cette restructuration fait partie de la dynamique que notre équipe municipale impulse en investissement dans le renouvellement du bâti scolaire pour que les jeunes Villeurbannais et les communautés éducatives travaillent dans les meilleures conditions.

Enfin, si vous me le permettez, après un rapport aussi lourd que le compte administratif, prenons le temps de méditer sur cette citation d'Ernest Renan tirée de son ouvrage *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* : « *L'essentiel dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil.* »

C'est donc éveillé et fier de notre politique en matière d'éducation que le groupe socialiste et apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier, voulez-vous ajouter quelque chose ? Non. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS, 16-20 RUE LOUIS-ADAM À VILLEURBANNE – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Nous avons une série de garanties d'emprunt pour des acquisitions en VEFA. Je les présente en globalité, M. Kabalo en est le rapporteur. Pour certaines, il s'agit d'acquisition en VEFA ou d'acquisition-amélioration, et, pour les dernières, il s'agit de réitération de garantie liée au dispositif de la loi ELAN qui, en supprimant beaucoup d'argent pour les bailleurs sociaux, a permis, ce qui est loin d'être une compensation, d'augmenter la durée de remboursement des emprunts, ce qui est présenté comme une équivalence mais qui est loin d'en être une.

Mme Vessiller souhaitait intervenir, elle avait sans doute pensé que notre débat sur le compte administratif serait plus long.

Mme Zemorda KHELIFI.- Je vais lire son intervention.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Les six délibérations sont une conséquence directe des mesures inconséquentes du gouvernement vis-à-vis du logement social. La loi de finances 2018 puis celle de 2019 ont réduit de 800 M€ les APL, obligeant les bailleurs sociaux à mettre en place la désormais tristement célèbre « réduction des loyers de solidarité » pour ne pas alourdir le coût du loyer des ménages modestes. Cette baisse concomitante des APL et des loyers pratiqués par les bailleurs sociaux est une atteinte sans précédent au modèle français du logement social. Ce secteur essentiel qui permet à de nombreuses familles et à de très nombreux Villeurbannais de se loger voit ses fondements remis en cause comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire.

Pour « compenser la baisse de recettes des bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a mis en place un ensemble de mesures parmi lesquelles l'allongement de dette » pour étaler dans le temps une partie de leur dette et ainsi leur fournir rapidement des marges de manœuvre financières, grâce à cette réduction de leurs charges annuelles. Nous sommes bien obligés d'approuver ce dispositif pour soutenir le logement social avec ces garanties d'emprunt. Mais nous souhaitons insister sur la nécessité que le gouvernement revienne sur la baisse des APL et la RLS et redonne un nouveau cap au logement social, pour que les bailleurs sociaux, et notamment les offices publics, continuent à assumer leurs missions de solidarité en faveur d'un logement pour tous, avec la production de nouveaux logements sociaux, la rénovation énergétique et la qualité de service due aux locataires.

Non, monsieur Macron, le choc de l'offre n'aura pas lieu pour résoudre la crise du logement, l'intervention publique est nécessaire et la solidarité doit se traduire dans les actes et les choix politiques ! Le grand débat national a fait émerger la question du logement : puisse le président de la République le comprendre, maintenant qu'il est revenu du ski !

Nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je suis complètement d'accord avec vous, lisant Mme Vessiller, nous avons été amenés à le dire dans différentes enceintes et à différents niveaux. Il n'y a

qu'une chose avec laquelle je suis en désaccord sur la forme, c'est que dans le grand débat national, le logement est le grand absent. Peut-être certains en ont-ils parlé dans les assemblées, il était difficile de le savoir, mais dans les thèmes évoqués par le président de la République pour guider la réflexion, on ne retrouvait pas le logement, et c'était bien regrettable parce que, comme vous l'avez fait vous-même, il me semble qu'un certain nombre de choses pouvaient être dites.

Un dernier point pour compléter votre propos, l'éclairer à travers un exemple à Villeurbanne : hier, à la Métropole, nous faisons le point sur les différents dossiers NPNRU de l'agglomération dont ceux de Villeurbanne et celui des Buers mais aussi ceux de Saint-Fons, de Mermoz, de Rillieux, on retrouve dans ces dossiers à la manœuvre ou comme parties prenantes des bailleurs sociaux puisque ce sont eux qui ont souvent à conduire une grande partie des réhabilitations quand il s'agit de logement social, et c'est particulièrement le cas aux Buers où EMH est en première ligne pour cette rénovation puisque c'est le bailleur social exclusif des logements sociaux.

Cela a permis de souligner les inquiétudes parce que, étant inscrits dans le NPNRU, nous pourrions démarrer les opérations, et le plan a amené des financements conséquents qui permettent de démarrer dans les meilleures conditions. Autant cela s'échelonne sur plusieurs années, autant les capacités financières des bailleurs avec la façon dont ils sont affectés par ce que vous avez évoqué laissent planer un peu d'incertitude sur la façon dont nous pouvons conduire dans la durée l'ensemble de ces opérations de rénovation.

C'était pour éclairer à travers un exemple villeurbannais qui montre comment les attaques sur le logement social ont des conséquences presque immédiates sur des opérations de rénovation, de reconstruction et notamment celle du NPNRU.

Je mets ces rapports aux voix. Je rappelle qu'il s'agissait de garanties d'emprunt même si cela a donné un prétexte à une intervention sur le logement social. Le premier, c'est Alliage Habitat, l'acquisition en VEFA de 4 logements.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

9 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS, 49-51 AVENUE MARC-SANGNIER À VILLEURBANNE – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

10 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS, 85 BIS COURS TOLSTOÏ À VILLEURBANNE – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

11 – GARANTIE D’EMPRUNT SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES, RÉITÉRATION DE LA GARANTIE POUR MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ALLONGEMENT DE DETTE » – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

12 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADE HABITAT, RÉITÉRATION DE LA GARANTIE POUR MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ALLONGEMENT DE DETTE » – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

13 – GARANTIE D’EMPRUNT BÂTIGÈRE RHÔNE-ALPES, RÉITÉRATION DE LA GARANTIE POUR MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ALLONGEMENT DE DETTE » – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

14 – GARANTIE D’EMPRUNT ERILIA, RÉITÉRATION DE LA GARANTIE POUR MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ALLONGEMENT DE DETTE » – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

15 – GARANTIE D’EMPRUNT GABRIEL ROSSET, RÉITÉRATION DE LA GARANTIE POUR MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ALLONGEMENT DE DETTE » – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

16 – RÉITÉRATION DE LA GARANTIE D’EMPRUNTS, TRANSFERT DES PRÊTS DE CITÉ NOUVELLE À ALLIADE HABITAT – M. Prosper Kabalo

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

17 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION - FONCIÈRE D’HABITAT ET HUMANISME RHÔNE - POUR LE 2, COURS TOLSTOÏ – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

18 – CO-FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D’UN PLAN DE SAUVEGARDE - RÉSIDENCE SAINT-ANDRÉ – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Je signale que nous avons déjà évoqué ce dossier lors d'un précédent Conseil et que nous y reviendrons lorsque nous signerons la convention, d'ici la fin de l'année vraisemblablement. C'est là sans doute que la matière pourra prêter à interventions et explications.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

19 – PROLONGATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE SIS 17-21, AVENUE A. EINSTEIN – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il s’agit de l’ancienne entreprise Klein, à côté du site que nous avons vendu avec une plus-value (je regarde M. Martin pour qu’il ne nous fasse pas le coup la prochaine fois), pour l’installation de Dalkia entre autres. C’est un terrain dont nous sommes propriétaires, situé juste à côté mais toujours en face de l’INSA. On prolonge le bail, ce qui permettra d’accueillir des entreprises dans le cadre des franges sud du campus.

Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

20 – CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE 45, ALLÉE DU MENS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – CESSION D'UN APPARTEMENT 2, RUE PÉCHOUX – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Si M. Martin est attentif, il verra que nous faisons une moins-value, c'est pour Habitat Humanisme et le caractère social de la vente nous a permis de faire une proposition un peu en dessous des Domaines.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

22 – ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE-VEIL ET DE LA CRÈCHE - ZAC VILLEURBANNE LA SOIE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Mme Vessiller devait intervenir, c'est M. Gluck. Monsieur Llung, souhaitez-vous intervenir ?

M. Richard LLUNG.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Un petit mot de présentation, ce qui permettra d'éclairer le propos qui va venir, je l'espère, s'il a à voir avec cette délibération.

C'est une délibération simple, une cession foncière dans le cadre de la ZAC de La Soie pour la réalisation du groupe scolaire définitif Simone-Veil, qui sera livré, pour sa première phase, à la rentrée 2022. Il sera construit en deux phases. Il accueillera 6 classes de maternelle, 9 classes d'élémentaire, un restaurant en liaison froide, des locaux partagés.

Le coût total est de 13,70 M€ dont 12 M€ pris en charge par la ZAC.

En attendant, le groupe scolaire préfigurateur et provisoire accueille 119 élèves et 2 classes supplémentaires seront installées pour la rentrée prochaine.

Je voudrais aussi, si vous me le permettez, ajouter un mot à destination des Morel, si j'ose dire, monsieur et madame, parce que par rapport aux propos que vous avez tenus, le maire était très gentil de parler de fake news, ce sont des propos d'imposture sur le manque de prévision des groupes scolaires. Vous êtes bien placés ici dans ce Conseil Municipal pour voir passer toutes les délibérations soit d'extension soit de rénovation soit de mise aux normes de tous les groupes scolaires de la ville, y compris des groupes neufs.

Je vous en cite quelques-uns pour mémoire au cas où vous l'auriez oublié mais je n'y crois pas un instant :

- le groupe scolaire Berthelot : 7 classes nouvelles (10 M€) à la rentrée prochaine ;
- le groupe scolaire Pasteur : 6 classes de maternelle à la rentrée prochaine (3,80 M€) ;
- des extensions en 2023 pour Renan sud pour 2 classes (5 M€), le groupe scolaire Croix-Luizet ;
- le groupe scolaire Rosa-Parks aux Gratte-ciel (20 M€) pour 15 classes à la fin de l'année ;
- le groupe scolaire Simone-Veil avec une phase 2 en termes de prospective pour la ZAC 2 future que nous espérons par la suite ;
- le groupe scolaire Grandclément sud qui sera programmé dans le cadre de la prochaine ZAC, qui sera livrée aux alentours de 2024 et 2025 (nous sommes dans le prévisionnel, vous excuserez l'imprécision des dates) ;
- le groupe scolaire pour République Khan, encore pour le centre-ville parce qu'il est nécessaire de le prévoir, 15 classes (10 M€), plutôt à l'horizon 2025-2026.

C'était juste pour vous dire qu'une campagne électorale qui s'annonce, cela ne vous autorise pas à mentir délibérément aux Villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci monsieur le Maire, je précise qu'il s'agit de l'intervention de Mme Vessiller.

Nous ne pouvons qu'approuver l'acquisition du terrain du futur groupe scolaire Simone-Veil car la construction de nouvelles écoles est évidemment une priorité pour Villeurbanne et surtout pour les jeunes Villeurbannais. Nous avons déjà souligné que les efforts en la matière sont sans précédent sur ce mandat. Mais la situation était tellement criante qu'il s'est surtout agi de rattraper un retard sur la ville qui avait vu croître intensément sa population sans que les équipements publics ne suivent (l'installation tournante de modulaires dans les cours d'école constitue une réponse, certes provisoire, mais au moins c'est une réponse).

Pour l'école Simone-Veil, il s'agit de répondre aux besoins du quartier de La Soie en plein développement, après une première réponse apportée là aussi par des modulaires.

Avec près de 150 000 habitants aujourd'hui à Villeurbanne, nous sommes inquiets sur la croissance urbaine et démographique : où cela s'arrêtera-t-il ? La ville a gagné 25 000 habitants en dix-sept ans : à ce rythme-là, elle en comptera 170 000 en 2030, soit beaucoup plus que ce que prévoyait le SCOT de l'agglomération lyonnaise ! On peut y voir un dynamisme et une attractivité et s'en féliciter, mais notre groupe y voit surtout des difficultés à offrir à tous les Villeurbannais d'une part les équipements publics nécessaires, d'autre part la qualité de vie et l'environnement dont ils ont besoin : qualité de l'air, bruit, espaces verts...

Il faudrait d'autres nouvelles écoles, un autre nouveau collège que celui prévu à Cusset, mais aussi des gymnases, des stades, voire une piscine, alors que tous les équipements sportifs actuels sont saturés. Certes, le futur gymnase des Gratte-ciel donnera un peu d'air mais juste pour satisfaire la population d'aujourd'hui, pas 20 000 habitants de plus !

Nous défendons une autre vision de l'avenir de Villeurbanne, qui passe par un ralentissement de la promotion immobilière au profit d'une ville au prix du logement maîtrisé, tant en accession qu'en location, avec une politique foncière ambitieuse, et avec des espaces de respiration partout dans la ville.

À La Soie, on nous avait « vendu » au départ du projet urbain un « parc habité » : quelques années après, « habité », le quartier l'est, quant au parc, on le cherche encore... ! Alors, oui à l'école Simone-Veil mais oui aussi aux espaces de respiration et à la nature dans la ville !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On vous invite dans un mois pour l'inauguration du parc habité, elle est annoncée. Je vous pardonne parce que vous avez lu l'intervention de Mme Vessiller qui, après ce qu'a dit Richard Llung avant, a trouvé largement des réponses, peut-être aurait-il fallu vous entendre d'abord.

Aussi bien dans le budget d'investissement dont on vous a parlé tout à l'heure que dans la façon d'envisager les groupes scolaires, ceux qui se font actuellement, ceux qui s'ouvriront bientôt, on est dans l'exemple d'une politique où l'on prévoit un certain nombre de choses, et face à l'augmentation démographique qui est prévisible, qui relève du SCOT, qui ne sort pas comme cela, qui relève d'un certain nombre de documents prévisionnels à l'échelle de l'agglomération, on ne peut pas dire qu'on n'anticipe pas.

Je regrette un peu que la mécanique de la lecture ne tienne pas compte des réponses apportées, pas seulement aujourd'hui mais déjà auparavant.

Monsieur Berthilier, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Damien BERTHILIER.- J'entends ce qui est dit, je comprends l'objectif de positionnement, mais quel monde voulons-nous pour nos enfants ? Voulons-nous une métropole où toute la plaine de l'Ain sera urbanisée ? Si on demandait aux habitants d'aller encore plus loin, on devrait construire des écoles et des logements là-bas. Il faut à la fois de l'équilibre mais aussi de la densité. Ce qui est intéressant sur la prospective démographique et la prospective scolaire, comme l'a expliqué mon collègue Richard Llung, c'est que nous travaillons les deux en même temps.

Depuis la fin du XIXe siècle, les groupes scolaires à Villeurbanne sont assez denses parce qu'on est dans une ville qui l'est et qui l'a été parce qu'elle s'est construite quartier par quartier avec des fortes poussées démographiques.

Avec l'école de La Soie, nous poursuivons cet objectif en étant dans l'aboutissement de ce que doit être une école de développement durable. J'aurais aimé que Mme Vessiller ou M. Gluck parle plus de la qualité architecturale du projet de l'école Simone-Veil. En l'occurrence, nous avons vraiment travaillé ce programme dans l'articulation avec le parc puisqu'il jouxtera l'école, on a fait une sortie pour permettre aux enfants d'être dans la

nature en permanence, la nature sera dans l'école, c'est le projet que nous avons dans toutes nos cours d'école depuis quelque temps.

La qualité de ce projet architectural fera que l'école rayonnera sur l'ensemble du quartier et même bien au-delà, ce sera sans doute la plus belle école de l'agglomération.

J'aurais aimé, au moment où l'on va voter l'acquisition du terrain, qu'on en parle. Je voudrais aussi dire un mot sur la crèche puisqu'il y en a une dans cette école, c'est un projet qui permettra d'aller de 0 jusqu'à 11 ans, avec le collège en relation.

Je suis d'accord avec le fait que, sur les collèges, il faudra aller plus vite et plus loin parce que beaucoup de retard a été pris. Le fait qu'on obtienne un collège à Cusset n'était pas gagné d'avance, c'est aussi par notre pouvoir de conviction que nous l'avons obtenu. Il y a sans doute des efforts supplémentaires à faire, je suis prêt à les porter avec la vice-présidente de la Métropole, Mme Vessiller, mais la façon dont nous concevons la prospective scolaire aujourd'hui est complètement intégrée à l'urbanisme puisque nous sommes dans des projets urbains partenariaux ou, ici, dans des projets de ZAC qui permettent de tout concevoir en même temps et d'évoluer au fur et à mesure que le quartier évolue.

M. LE MAIRE.- Il y a eu à la fois des réponses avant que vous ne fassiez votre descriptif, pendant et après. Je vais mettre aux voix ce rapport. Je rappelle qu'il s'agit d'une acquisition d'un terrain d'assiette qui ne coûte rien ici, elle est dans le bilan de la ZAC.

- Adopté à l'unanimité -

23 – ACQUISITION DE DEUX PROPRIÉTÉS 4, RUE SULLY-PRUD'HOMME ET 51, RUE RACINE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

Vous savez que ce sont des locaux pour permettre d'accueillir davantage de policiers municipaux. Quand il y a des effectifs supplémentaires, il y a des surfaces supplémentaires, des vestiaires et un certain nombre de choses qui vont avec. L'acquisition de ces locaux est destinée à cela.

Mme Michèle MOREL.- La question a été posée en commission des finances et nous n'avons pas eu cette réponse. Cela sert à cela la commission aussi.

M. LE MAIRE.- Vous devriez avoir des oreilles qui devraient vous servir davantage. Vous êtes prise la main dans le sac à être en contradiction avec ce que vous faites. Il ne faut pas exagérer quand même.

Pendant que je parlais, certains ont fait une lecture rapide, madame Morel, il n'y a pas besoin d'avoir des oreilles, il suffit de regarder le rapport, il y est marqué que c'est pour cela. À la lecture du rapport, on voit que c'est pour accueillir la police municipale.

24 – CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMAGNIEU – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – AVENANT À LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

26 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 8 abstentions) –

27 – ORGANISATION DU PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL, MISE À JOUR DU RÈGLEMENT ET TARIFICATION – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- C'est un sujet avec débat, tous les groupes interviennent. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Mes chers collègues,

Je suis assez fier de vous présenter cette délibération qui est le fruit d'un long travail, celui du bilan, que j'avais évoqué lors d'un dernier Conseil Municipal, sur les rythmes éducatifs et sur l'organisation de notre périscolaire.

Ce bilan a montré que le périscolaire était très apprécié des familles mais aussi des enfants, peut-être devrais-je dire surtout des enfants avec au moins 60 % des enfants qui adorent le périscolaire et plus de 20 % qui l'aiment bien. Ce bilan nous a fait considérer le fait qu'il fallait d'abord et avant toute chose consolider une organisation qui était encore jeune, puisqu'elle date de 2014, et nous avons voulu consolider un socle.

Il y avait des demandes d'amélioration et d'évolution dans ce bilan, que nous pouvons aujourd'hui prendre en compte et que nous avons intégralement prises en compte dans les évolutions que nous vous présentons ce soir. Il y a notamment des demandes autour de la fatigue et de l'adaptation des rythmes aux maternelles, nous avons abordé cette question par des réponses sur la formation des personnels, sur des espaces aménagés, par une meilleure prise en compte du rythme à travers des activités encore plus reposantes, relaxantes quand c'était nécessaire, le fait de laisser les enfants pouvoir ne rien faire parfois mais aussi de continuer à enrichir le contenu de notre périscolaire.

Il y avait également une demande d'assouplissement pour le soir, c'est la création d'un temps dédié qui permettra aux parents de venir chercher leurs enfants plus tôt, les parents considérant qu'il était dommage de laisser son enfant jusqu'à 18 heures quand on pouvait venir le récupérer à 17 heures 30 ; nous introduisons cette possibilité nouvelle tout en consolidant le temps 1 de notre périscolaire qui restera un accueil de loisirs, sur lequel se concentreront nos activités de qualité.

Enfin, il est important de souligner l'effort qui est fait dans une période de régression des services publics à l'échelle nationale, et qu'à Villeurbanne nous sommes en capacité, pour la rentrée prochaine, de créer un nouveau service public, c'est l'accueil du matin que nous ouvrirons dès 7 heures 30 et qui permettra à de nombreuses familles de répondre à une problématique à laquelle elles étaient confrontées. C'est un outil de justice sociale parce que les familles n'avaient pas toujours de mode de garde qui leur permettait de rejoindre leur activité professionnelle. À travers ce nouveau service public qui est créé, nous répondons à ce besoin fort qui était ressorti tout au long de ce bilan.

À l'issue du vote, nous pourrions dire que nous avons engagé des évolutions qui intègrent ce qui a été demandé par la communauté éducative et qui nous permettent d'être sur une amélioration continue. Nous avons toujours considéré que 2014 avait été une grande révolution dans ce que Villeurbanne faisait sur les temps périscolaires, nous continuons des évolutions et nous le ferons en lien avec les familles puisque nous continuerons de les associer ainsi que les enseignants, ainsi que les personnels municipaux.

Sur ce dernier point, les personnels municipaux ont été pour beaucoup dans la réflexion sur la façon de mettre en œuvre l'accueil du matin mais pas seulement parce que, le but, c'est que l'amélioration de l'accueil des enfants soit conduite en parallèle d'une continuation de l'amélioration du bien-être au travail, des conditions de travail de nos agents, les deux étant liés.

Je répondrai bien volontiers aux nombreuses questions qui ne manqueront pas d'intervenir après ma présentation. Je vous remercie par avance du soutien que vous voudrez bien apporter à ces nouvelles évolutions et nouveaux services publics.

M. LE MAIRE.- Merci mais pour le « par avance », nous verrons. Pour le groupe UDI, monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le sujet des rythmes scolaires et du périscolaire est souvent animé ici même. Nous sommes plutôt favorables à ces nouveaux rythmes scolaires, notamment parce qu'il s'agit d'une solution largement utilisée dans les pays voisins et qu'elle semble montrer de bons résultats, notamment au niveau de l'acquisition des savoirs fondamentaux. La municipalité a fait réaliser des études d'impact qui nous ont été présentées en commission. Elle a pris en compte certaines contraintes des parents avec l'accueil matinal à 7 heures 30.

Si les études montrent des avis mitigés en général, elles montrent plus clairement des problèmes organisationnels pour les familles. Le résultat est particulièrement marqué pour l'école maternelle où 92 % des enseignants jugent les rythmes inadaptés.

Le temps périscolaire de l'après-midi est trop court et il ne permet pas aux parents travaillant de venir chercher les enfants de maternelle à 15 heures 45. De plus, si les parents ne travaillent pas mais ont d'autres enfants pas encore scolarisés ou font appel à une assistante maternelle ayant à sa charge des enfants non scolarisés, qui ont besoin de se reposer l'après-midi, le temps scolaire trop court de l'après-midi ne leur permet pas de récupérer les enfants scolarisés entre midi et deux et/ou à 15 heures 45, car cela ne respecte pas la sieste des tout-petits non scolarisés dont ils ont la charge. Cela engendre le fait que les enfants scolarisés en maternelle passent un temps total trop long à l'école (temps scolaire, cantine, périscolaire...), ce qui a un impact sur la fatigue constatée des enfants.

Nos retours des parents vont dans le même sens. Les assistantes maternelles ne souhaitent pas prendre en charge les tout-petits pour le repas entre midi et deux à cause des raisons évoquées plus haut, et souvent le conseil ou le constat est de ne pas scolariser les tout-petits du tout l'après-midi ou de les scolariser dans une école privée ayant repris un rythme scolaire sur 4 jours.

L'organisation du périscolaire semble plus adaptée aux rythmes et aux besoins des élèves de classe élémentaire que de maternelle. Un ressenti existe d'un absentéisme important le mercredi matin, particulièrement en maternelle.

Voici quelques exemples de propositions concrètes avancées par les parents pour les maternelles :

- adapter le rythme scolaire et revenir à un rythme sur 4 jours uniquement en maternelle comme demandé par les enseignants, directeurs d'école et parents, et les parents en question étaient favorables aux rythmes scolaires en élémentaire ;
- proposer un temps de sieste avec des locaux mieux adaptés au nombre d'enfants et un nombre d'ATSEM suffisant en petite et moyenne section ;
- proposer un temps périscolaire en maternelle animé par des professionnels de la petite enfance ;
- ces activités périscolaires devraient être mieux adaptées aux tout-petits et non pas être une simple garderie. Il pourrait s'agir d'une activité artistique, scientifique, musicale, théâtrale... proposée chacune un jour par semaine et réalisée par le même intervenant, un professionnel de la petite enfance.

Enfin, nous devons aussi faire remonter la demande d'un temps périscolaire gratuit, par exemple de 16 heures à 16 heures 50, afin de le rendre accessible à tous et de permettre à des enfants défavorisés d'avoir accès à ces activités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Morel. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaitons tout d'abord redire notre satisfaction de voir se maintenir la semaine de 4 jours et demi dans nos écoles villeurbannaises. L'intérêt de l'enfant est à ce titre préservé et nous nous en réjouissons. La nouvelle organisation du périscolaire sur laquelle nous devons nous prononcer appelle cependant plusieurs remarques.

Tout d'abord, si nous comprenons la souplesse souhaitée par les parents pour la garderie du matin à partir de 7 heures 45, notamment pour les familles monoparentales ou les parents qui ont des horaires décalés, cela contraint les enfants à un rythme soutenu qui ne favorise pas forcément leur bien-être et une qualité de vie. S'il faut bien évidemment concilier vie familiale et vie professionnelle dans chaque famille villeurbannaise et trouver des solutions adaptées à chacune, nous souhaitons cependant redire que, d'une manière globale, nos choix de société et notamment l'aliénation liée à l'emploi imposent des modes de vie que nous devrions remettre en cause.

Deuxième observation, la nouvelle organisation du périscolaire amène à assouplir le temps 2 le soir, afin que les parents puissent venir chercher leur enfant quand ils le souhaitent. Le temps 2 permettait un apport éducatif pour de nombreux enfants qui va donc se transformer en « garderie », ce qui est une régression.

Nous profitons de cette délibération pour faire état de certaines alertes de parents. La qualité du périscolaire semble très inégale selon les écoles de la ville. Elle semble liée en partie à la qualité de l'encadrement du soir. Une vigilance accrue sur le recrutement et la stabilité des équipes serait peut-être à conduire afin que l'ensemble des écoles connaissent la même égalité de service et de traitement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet pour le Rassemblement National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'objet du présent rapport est la révision de l'organisation du temps périscolaire suite à l'étude réalisée en 2018. L'intention était fort louable mais le résultat s'avère décevant, il faut dire que le sujet est clivant.

En 2018, vous avez fait le choix d'une évaluation par un cabinet chargé de recueillir l'avis des parents, des enseignants, des enfants. Une procédure assez longue, neuf mois d'enquête, des réunions, des tables rondes et un questionnaire. L'objectif affiché était d'atteindre un consensus via un bilan partagé.

Cependant, les critiques n'ont pas tardé, notamment de la part de certains représentants syndicaux du corps enseignant qui évoquent une consultation biaisée à cause du manque de participants et donc, au final, un résultat non représentatif. Il est vrai qu'aucun consensus n'émerge de cette étude tant les résultats sont contradictoires et sujets à interprétation.

On peut néanmoins retenir que si la majorité des enfants sont satisfaits des rythmes scolaires, 68 % des parents jugent que cette organisation a des conséquences sur la vie familiale, et généralement négatives ; 87 % des parents allant même jusqu'à indiquer que les temps périscolaires répondent avant tout à des besoins de garde d'enfants.

La conclusion que vous en retirez, c'est le maintien de la semaine des 4 jours et demi, choix politique qui permet de se différencier de 92 % des communes du Rhône. Cette annonce faite en janvier est aussitôt tempérée par des aménagements proposés sur le périscolaire.

Les évolutions organisationnelles proposées se limitent à répondre aux difficultés des parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en apportant de la souplesse sur les horaires permettant de déposer ou de récupérer ses enfants au sein du groupe scolaire. À cette fin, vous supprimez la seconde période de l'accueil de loisirs, laquelle était peu fréquentée. Ainsi, vous répondez à une attente des parents mais avec des prestations de garde payante, donc à la charge des familles.

Reste que ces choix ne sont pas si partagés. Le choix d'une étude sur un temps long en lieu et place d'un vote aboutit à un consensus impossible et à des déceptions. Des opposants à l'étude, notamment des syndicats, auraient préféré que la question soit tranchée par un vote des parents et des enseignants lors des conseils d'école, comme cela s'est fait dans la majorité des communes du Rhône. Le choix retenu aboutit au mécontentement de nombreux parents et à la division des enseignants.

L'étude indiquait déjà clairement ces clivages : 92 % des enseignants de maternelle estiment que le rythme de la semaine de 4 jours et demi est totalement inadapté à l'apprentissage, avis partagé par 50 % des enseignants élémentaires et 43 % des parents.

Au final, cette opposition s'est concrétisée par une manifestation menée par le directeur de l'école élémentaire Lazare-Goujon et le fort mécontentement des ATSEM et des gardiens des groupes scolaires. On aboutit non seulement à des tensions et des crispations mais à la non-résolution des problèmes soulevés par les rythmes éducatifs, la question fondamentale de la fatigue des enfants, l'absentéisme du mercredi matin qui constitue un problème récurrent, le coût des animations périscolaires et maintenant de l'accueil qui pèse sur le budget des familles.

En conclusion, nous allons nous abstenir sur ce rapport pour plusieurs raisons : le mécontentement du personnel municipal et d'une partie des enseignants, le fait que l'on aboutisse à une école publique avec des services payants, et surtout parce que nous restons favorables au retour de la semaine de 4 jours pour le bien-être des enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Par souci d'économie de temps et par convergence de vue, nous nous associons à l'intervention du groupe communiste.

M. LE MAIRE.- Madame Maurice pour le groupe Les Républicains ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous demandez ce soir d'approuver la création d'un service d'accueil du matin, d'approuver la modification de l'organisation des accueils du soir, d'approuver le règlement intérieur de la restauration et des accueils périscolaires, et enfin d'approuver la grille tarifaire qui en relate.

Cela fait beaucoup de demandes d'adhésion à une délibération purement technique, pour un dossier dont le fond relève de la politique éducative de notre ville.

Notre groupe déplore, encore une fois, le manque de débat au sein de ce Conseil Municipal sur le périscolaire et surtout sur le maintien pour ou contre de la semaine à 4 jours et demi dans nos écoles.

Bien sûr, vous allez me dire que vous avez fait une présentation en commission de la vie sociale et de l'éducation, mais tous les élus n'étaient pas présents et tous les groupes n'étaient pas représentés.

Ce dossier a fait du bruit dans la presse car, contrairement à ce que vous nous aviez annoncé lors d'un précédent Conseil et encore ce soir, ce maintien à 4 jours et demi ne fait pas l'unanimité au sein des professeurs des écoles et des parents d'élèves, loin de là...

Nous notons toutefois que vous avez revu l'organisation du périscolaire avec la création d'un accueil le matin, avec la possibilité donnée aux parents de récupérer leurs enfants le soir sur plusieurs créneaux horaires.

Nous savons tous les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale. L'école, le bien-être, l'épanouissement et l'éducation de nos enfants sont des valeurs qui nous rassemblent et nous ne pouvons qu'encourager ces changements, même si nous ne sommes pas d'accord sur le fond.

Car, je vous le rappelle, notre groupe est contre le maintien de la semaine à 4 jours et demi. Nous avons toujours mis en avant la semaine à 4 jours comme plus de 90 % des communes en France aujourd'hui.

Vous avez voulu traiter ce dossier de manière comptable, vous avez jugé que la subvention de l'État de 750 000 € était non négligeable ou plus importante, je ne sais pas, toujours est-il que vous risquez de vous confronter à des départs de professeurs ou à des grèves à la prochaine rentrée scolaire car, à la fin du contrat avec l'État, que ferez-vous ?

Tout cela, nous aurions pu en débattre en Conseil, cela s'appelle la démocratie, mais peut-être que, comme certains, vous ne savez pas que nous sommes en République. De ce fait, nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

M. LE MAIRE.- La République ne vous appartient pas même si vous vous appelez Les Républicains ! Madame Butet-Vallias ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,

Un héros déchu de la droite, président de la République de 2007 à 2012, avait cette phrase singulière : « Quand je m'ausculte, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure. »

Histoire d'être peu espiègles sur ce dossier, nous avons envie de faire une comparaison quelque peu audacieuse entre la concertation sur les rythmes éducatifs et le grand débat national qui vient de se clore :

- d'un côté, l'élargissement de la question 4 jours/4 jours et demi à l'ensemble de la politique éducative de la commune, la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, de toutes celles et tous ceux qui interviennent dans le développement de l'enfant vers un adulte épanoui, l'ensemble des questions sur la table et une règle du jeu clairement établie, un processus long, sérieux, minutieux ;
- de l'autre, l'évacuation des questions ciblées par un mouvement populaire, un show présidentiel sur le mode séminaire d'entreprise, une répression de mouvement et des petites phrases remplies de mépris.

Cette comparaison, pourquoi ? Parce que la preuve en est, avec cette délibération, qu'il est possible de débattre avec passion et avec raison, de laisser la parole à ceux qui ne l'ont pas souvent et de prendre la décision en toute transparence. Il est possible de marquer certains principes, d'en débattre et de les faire évoluer en visant un principe central : l'intérêt de l'enfant.

Ce débat a été mené, et c'est quelque chose à saluer, avec l'intérêt de l'enfant comme seule boussole, un intérêt surtout qu'il a fallu ne pas opposer à celui de l'ensemble de la communauté éducative, parents y compris. On demande à l'école de se réformer à peu près tous les six mois, le roulis s'en ressent d'autant plus sur les enfants qu'on ne crée pas les conditions pour que la société accompagne ce mouvement : périodes de vacances, allongement du temps de travail, augmentation du trajet domicile/travail, etc., sont autant de freins à une véritable prise en compte des rythmes éducatifs.

À l'échelle de notre commune, il faut le prendre en compte sans renier nos ambitions éducatives, il faut considérer l'évolution du métier d'enseignant et le fait que les parents sont par essence partie prenante du champ éducatif. C'est cela que traduit cet équilibre trouvé avec la garderie du matin et l'évolution du deuxième temps d'activité périscolaire.

Ce débat sur les rythmes éducatifs, nous ne pensons pas qu'il s'arrête avec cette délibération. D'une réforme nationale de 2013, qu'au départ tout le monde saluait, la question des temps de l'enfant a été biaisée, laissée à la charge des communes, cette question a fait émerger des débats qui incarnaient des intérêts contradictoires. À Villeurbanne, nous n'avons jamais perdu de vue l'intérêt de l'enfant. Conscients qu'il nous faut rassembler la communauté éducative autour de cette ambition, nous avons rassemblé sans poursuivre la chimère du consensus parfait.

Alors que nous aurions pu nous délester de ce service périscolaire trop coûteux à en croire certains, il faut souligner le courage de cette décision, le courage de croire que l'accès aux loisirs pour tous est une condition de la réussite éducative, de la réussite scolaire. Nous soutenons ce choix concerté, débattu, et nous voterons les conclusions du débat sur les rythmes scolaires éducatifs à travers cette délibération.

Pour conclure, la concertation sur les rythmes éducatifs a montré que l'éducation est un sujet qui préoccupe et qui mobilise, que l'école du quartier ou du village est encore un repère important, que la mobilisation d'un écosystème éducatif doit se faire dans la plus grande proximité, dans le lien si particulier qui unit le professeur des écoles aux parents autour de l'intérêt de l'enfant, que l'incarnation de cela, c'est souvent le directeur d'école, un acteur incontournable à préserver.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci madame Butet-Vallias. Pour le groupe socialiste, monsieur Ikhlef Chikh ?

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qui nous est proposée est consacrée à la nouvelle organisation du périscolaire municipal. Ne nous trompons pas de débat et arrêtons de polémiquer, comme cela est fait par l'opposition, sur le débat de 4 jours ou 4 jours et demi.

Rappelons tout d'abord que l'organisation à 4 jours et demi reste la loi et que les villes repassées à 4 jours sont en dérogation. De plus, dans la réalité, cette année scolaire, le retour à 4 jours a été synonyme de déclin total du périscolaire avec un plan mercredi annoncé très tardivement qui n'a pas été mis en place par les communes.

Selon une enquête de l'AMF, l'association des maires de France, à laquelle plus de 3 000 communes ont répondu, pour les communes étant revenues à 4 jours, le mercredi connaît un taux inférieur à 25 % d'enfants scolarisés alors qu'il était de plus de 70 % en 2016. Cela pose la question de la mixité sociale que parvenaient à atteindre les TAP avec un taux de fréquentation beaucoup plus important, une question que ne règle pas le dispositif « Plan mercredi ».

Nous concertons, nous faisons évoluer les dispositifs suite à cette concertation, malgré cela, l'opposition de Droite n'est encore et toujours pas satisfaite. Elle reste figée sur un débat pour revenir à 4 jours. C'est bien malheureux car, en faisant cela, vous occulterez toute une partie de l'objectif du périscolaire et, plus généralement, de l'école républicaine. Nous sommes là pour favoriser la réussite du plus grand nombre et c'est ce que nous faisons en poursuivant notre politique.

Rappelons quand même, sans vouloir vous abreuver de chiffres, que nous avons fait une concertation de neuf mois, avec une enquête qui a recueilli l'avis de 182 enseignants, 113 agents d'école, 1 460 parents d'élèves et 728 enfants, ce n'est tout de même pas rien.

Dans le magazine *Viva* du mois de mars, le groupe Les Républicains titre son édito « Rythmes scolaires à Villeurbanne, le débat interdit », avant de poursuivre son propos en disant : « Les seuls débats au Conseil Municipal sur le maintien de la semaine de 4 jours et demi ont été provoqués par les questions répétées de notre groupe depuis cinq ans. » Cela ne fait que confirmer que vous restez bloqués sur le temps scolaire alors que nous, nous pensons le temps de l'enfant dans sa globalité.

Sur la question de la fatigue, argument qui revient en boucle lorsque l'on parle de rythmes scolaires, nous travaillerons sur cette question en lien avec le service de santé scolaire pour mener des actions de sensibilisation. Et comme faire de la politique, c'est aussi évaluer ses actions, nous avons décidé de revoir le temps périscolaire pour la prochaine rentrée, c'est l'objet de cette délibération.

Nous mettons en place deux choses très importantes dans cette délibération, la première est l'accueil du matin à partir de 7 heures 30. Rappelons qu'aujourd'hui les parents ne peuvent amener leurs enfants à l'école qu'à partir de 8 heures 30, c'est une avancée majeure pour l'organisation des familles, cela permet de s'adapter au rythme des enfants selon leur tranche d'âge, mais aussi à celui des familles qui devaient parfois prendre un mode de garde le matin afin de pouvoir partir au travail. Ainsi, les portails ouvriront entre 7 heures 30 et 7 heures 35, entre 7 heures 55 et 8 heures, et à 8 heures 20.

La seconde est la modification du périscolaire du soir sur le deuxième temps de 17 heures 05 à 18 heures. Les parents pourront venir récupérer leurs enfants à différents moments, soit à la fin du premier temps périscolaire entre 17 heures 05 et 17 heures 10, soit entre 17 heures 30 et 17 heures 35, soit entre 17 heures 50 et 18 heures.

Ces changements vont vers plus de souplesse pour les familles et nous sommes à leur écoute pour que les questions d'horaires dans l'organisation familiale ne soient pas un motif de tension récurrent.

Ces modifications s'accompagnent d'un travail important sur la tarification, nous souhaitons que ces temps périscolaires soient accessibles au plus grand nombre dans une logique de réelle mixité sociale. Ainsi, ce ne sont pas moins de 14 tranches de tarification qui ont été mises en place pour s'assurer d'une progressivité du tarif journalier forfaitaire.

Enfin, grâce à la poursuite de la dématérialisation, des évolutions permettront une simplification et une meilleure lisibilité pour les familles, comme la possibilité de modifier une semaine à l'avance des inscriptions à la cantine ou au périscolaire.

Pour finir, faire du périscolaire de qualité, c'est faire de la justice sociale, et nous sommes fiers de ce parti pris. Nous sommes fiers de pouvoir permettre à des enfants de bénéficier d'activités qu'ils ne pourraient pas faire ailleurs pour certains.

Le groupe socialiste et apparentés votera pour cette délibération et se félicite du travail mené pour les enfants villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Je voudrais remercier mes collègues de la majorité pour les satisfecit et le détail avancé ici, qui me permet de ne pas rentrer dans celui de la qualité de ce que nous mettrons en œuvre. La campagne sur la santé scolaire qui sera menée autour de la question du sommeil et de la fatigue sera extrêmement intéressante parce qu'elle permettra de sortir cette question d'une question très basique 4 jours/4 jours et demi, de la prendre dans la globalité des temps de l'enfant et d'y associer les familles.

Je remercie le groupe Europe Écologie Les Verts - Front de Gauche pour son soutien à la décision que nous avons prise sur les 4 jours et demi, je prends tout à fait les remarques comme des critiques constructives et positives, et j'y répondrai tout à l'heure, mais je vous en remercie également.

Madame Maurice, vous disiez que nous n'avions pas eu de débat en Conseil. Je me demandais si, les cinq dernières années, vous vous étiez assoupie dans le fond ou peut-être parce que M. Lacoste prenait souvent la parole sur le sujet, vous n'aviez pas forcément écouté. Il me semble qu'on n'a parlé que de cela sur les questions éducatives depuis cinq ans et que ce sujet est revenu très régulièrement. Je pense que ce Conseil a pu largement débattre de cette question, et je note avec une pointe de satisfaction que les critiques très fortes sur le périscolaire, même dans les rangs de l'opposition, ont quand même diminué avec le temps : dans les interventions que nous avons entendues, il y avait un petit début de défense de la qualité du périscolaire. Je me dis que, de ce point de vue, nous avons fait du chemin ensemble.

Vous vous appuyez tous sur le bilan, de fait, vous validez la qualité puisque vous vous servez de tous les chiffres, y compris ceux qui montrent que nous avons des progrès à faire, parce que nous avons été très transparents, nous avons tout publié, nous avons souhaité que cela puisse être un vrai support de débats. Vous validez ce bilan en vous

appuyant dessus, vous auriez pu citer le fait que 47 % des parents considéraient que les rythmes étaient bons quand 43 % considéraient qu'ils n'étaient pas bons. Cela ne fait pas une majorité absolue évidente mais cela fait une majorité relative.

Sur ce sujet, monsieur Poncet, vous dites que le consensus est impossible, mais une fois que vous avez dit cela, vous ne dites rien. Vous critiquez tout, vous faites une espèce d'agglomérat de tous les mécontentements que vous avez entendus en tendant une oreille un peu distraite dans la rue ici ou là, mais vous n'entendez pas tout ce qui est positif, surtout vous ne proposez rien. C'est facile de faire ainsi, il suffit de faire un petit agrégat et de s'arrêter là parce que, de toute façon, vous mettre dans la proposition ne vous intéresse pas.

Mme Khelifi a parlé du problème du choix de société, c'est vrai que, de ce point de vue, on demande beaucoup à l'école et on a demandé que ces rythmes correspondent à ceux de la société, sans forcément se réinterroger sur l'ensemble des rythmes de travail, des rythmes de vie des adultes. C'est un des nœuds du problème.

Mais on ne peut pas attendre que la société change pour changer l'école, il faut changer l'école, il faut changer la société, il faut changer les deux en même temps. Il faut essayer d'adapter tout en ne perdant pas de vue que c'est aux adultes de s'adapter aux enfants et pas l'inverse.

En maintenant 5 matinées de classe, nous faisons ce choix important de dire qu'il est essentiel, pour les apprentissages des enfants, qu'ils puissent être un maximum de matinées allongées en classe, et c'est ce choix qui doit prévaloir, c'est le choix avant tout des enfants. Les enfants ont conforté ce que nous avons fait, les décisions que nous prenons, par leur satisfaction des activités périscolaire. Si nous n'avions pas baissé le temps de classe dans la journée, nous n'aurions pas pu faire des activités périscolaires, si bien que la plupart des villes qui sont revenues à 4 jours ont dégradé la qualité de leurs activités périscolaires.

Vous parlez des parents, certains étaient pour, d'autres étaient contre, mais tous ont participé et apporté quelque chose au débat, tous les parents peuvent dire que ce qu'ils ont dit est pris en compte d'une certaine manière, peut-être pas en totalité.

Nous étions avant-hier soir avec l'ensemble des représentants de parents d'élèves de Villeurbanne, pas un ne nous a reproché le choix qui a été fait. Certains auraient préféré qu'il soit autre mais tous étaient dans le travail de mise en œuvre de ce qui allait se passer à la rentrée prochaine, dans la construction de ce qui allait se faire, en ayant bien pris conscience que, sur ce sujet, on était sur des avis subjectifs où chacun se positionnait aussi par rapport à ce qu'il vivait lui-même.

Concernant les enseignants, vous avez noté à juste titre qu'au moins la moitié d'élémentaire était attachée à l'organisation que nous avons choisie, mais plus que cela, les enseignants d'élémentaire disaient que si nous rallongions les après-midi de classe, si nous les passions de 1 heure 50 à 3 heures comme c'était le cas avant, nous perdriions tout le bénéfice de ce qui avait été engrangé ces dernières années, c'est-à-dire une qualité de la vie scolaire qui s'est améliorée parce qu'il y a plus de calme dans les classes, moins de conflits du fait des retours de récréation, puisque celle-ci a été supprimée l'après-midi, et les enfants sont plus attentifs dans la journée et la matinée également.

En maternelle, une majorité d'enseignants n'est pas satisfaite mais elle verra ses préoccupations prises en compte. Le fait de travailler avec les familles sur la fatigue, c'est bien travailler sur un phénomène qui ne sera jamais résolu en étant à 4 jours ou 4 jours et demi. Aucun de mes collègues dans les villes qui sont passées à 4 jours ne m'a dit que la fatigue des enfants avait diminué, c'est une chimère. La question de la présence des écrans à la maison, de la diminution du temps de sommeil des enfants est primordiale pour notre société, il faut l'aborder de front et ne pas se cacher derrière cet artifice qui serait que si on laissait le mercredi matin, alors qu'un certain nombre d'enfants se lèveraient à la même heure, on résoudrait le problème. Non, c'est un problème de société qui est profond et on ne le résoudra pas de manière simpliste. Assumons-le !

Surtout, d'autres enseignants nous rejoindront sur un projet éducatif que nous assumons, et beaucoup m'ont déjà dit que dans un certain nombre de villes, ils regardaient ce qui se passait à Villeurbanne et que cela les intéressait. Certains peut-être décideront de partir, je ne pense pas tant que cela, mais beaucoup décideront de venir sur un projet éducatif qui sera véritablement partagé.

J'aurais aimé que, dans l'opposition, vous parliez des animateurs. Je veux bien qu'on demande à l'ensemble de la communauté éducative son avis, mais si on exclut ceux qui sont au cœur de ce que nous avons mis en place depuis 2014, on peut dire qu'on les prive d'un emploi qui était nouveau pour eux, de la réhabilitation du secteur de l'animation. C'est aussi ce que nous avons pris en compte, et eux nous accompagnent aujourd'hui dans la mise en œuvre de ce qui évoluera à la rentrée.

Je veux bien que vous parliez au nom du personnel municipal mais nous les voyons très régulièrement, ils sont vraiment dans la construction. Ils ont très bien compris, je pense notamment aux ATSEM, que ce que nous allons mettre en place pour la rentrée sur le matin leur permettra de déployer leurs compétences. Ce sont des professionnels de la petite enfance.

Le matin, un accueil sera fait avec des professionnels de la petite enfance que sont les ATSEM et certains ATSEM sont présents sur les temps du soir et sont présents aujourd'hui sur le temps méridien. On va permettre aux ATSEM qui participent sur le temps du matin d'être déchargés de l'encadrement d'enfants sur le temps de midi, ce qui leur permettra de souffler dans la journée, ce qui est important. On trouve cet équilibre avec les agents municipaux. Ne parlez pas en leur nom parce que ceux qui défendent les fonctionnaires, le service public, c'est nous, ce n'est pas vous. Il fallait rétablir quelques petites choses de ce point de vue.

Je terminerai sur deux éléments. Madame Maurice, vous m'avez fâché. D'abord, le choix que nous aurions fait est un choix comptable : où avez-vous vu cela ? On ne va pas du tout faire d'économies dans ce qui sera mis en place à la rentrée prochaine, il est même possible qu'il y ait encore une augmentation puisque la fréquentation augmente en permanence. Où est le choix comptable ?

Oui, nous faisons le choix de dire que c'est bien d'avoir 700 000 € de subvention de l'État du simple fait de choisir d'être à 4 jours et demi. Je comprends que depuis que M. Wauquiez se passe de toutes les subventions de l'État, parce qu'il pense qu'avec les deniers des Auvergnats-Rhônealpins on peut se passer de l'argent de l'État, ce n'est pas ce

que nous considérons à Villeurbanne, parce que ces 700 000 €, c'est le financement des coordonnateurs périscolaires, ce sont des emplois dans nos écoles, des interlocuteurs pour les familles. Si vous considérez qu'on peut se passer de cet argent de l'État, dites-le mais ne nous dites pas que c'est un choix comptable.

Enfin, je vais essayer de me calmer parce que ce que vous avez dit à la fin sur la République, je le regrette vraiment, je pense que vous vouliez plutôt parler de démocratie. Vous êtes mal placée en tant que membre d'un parti Les Républicains qui a affaibli comme jamais l'école de la République, qui est le socle de la République, pour venir nous faire des leçons ici de républicanisme. En dix ans, la Droite a supprimé 80 000 postes d'enseignant, que nous avons peiné à récupérer et, malheureusement, le nouveau gouvernement est en train de repartir à la baisse, ce qui fait que nous aurons encore des problèmes de remplacement nouveaux à la rentrée.

S'il y a bien des personnes qui défendent la République et le fait que la promesse de la République sociale, c'est que tous les enfants puissent réussir à l'école, c'est bien nous, et si les enfants réussissent à l'école, c'est non seulement parce qu'ils auront les mêmes chances d'étudier et la cinquième matinée, mais aussi parce qu'ils auront la chance d'avoir une éducation globale dans laquelle ils auront accès au périscolaire auquel ils n'avaient pas accès avant.

De ce point de vue, nous n'avons aucune leçon à recevoir et nous pouvons être fiers de la décision que nous prendrons, qui confortera une organisation qui a fait ses preuves mais qui peut encore s'améliorer au bénéfice de tous les enfants de Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, monsieur Berthilier, de votre véhémence mais aussi de votre persuasion à l'intention de Mme Maurice qui nous a fait des leçons de République ou de démocratie, on pourrait même ajouter que c'est quand même M. Darcos qui a passé la semaine de 4 jours et demi à 4 jours sans aucune concertation. Tout cela devrait quelquefois vous rendre modeste quand on parle de démocratie, de participation et de République.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 6 abstentions - 4 NPPV) –

28 – DIVERSIFICATION ET TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Merci. Mathieu Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Une explication de vote, monsieur le Maire, parce que c'est un équipement un peu à part que le centre de plein air de Chamagnieu, pour saluer et marquer le coup de l'évolution des propositions d'activité.

Nous venons de discuter des rythmes éducatifs et de l'évolution du périscolaire, nous aurons tout à l'heure à voter à la fois les subventions aux centres sociaux et à la jeunesse

au plein air. C'est juste pour marquer l'ambition de la Ville d'être à la fois moteur de loisirs avec cet équipement et moteur d'une certaine vision du tourisme social.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Je remercie Mathieu Soares. C'est tout à fait le fait de conforter le centre de plein air de Chamagnieu qui est dans cette délibération et de pouvoir accueillir de plus en plus de jeunes, d'enfants, au-delà des classes transplantées qui sont le socle qui ne bougera pas, avec une offre pour un public adulte qui sera centrée sur la formation BAFA-BAFD parce qu'il nous semble intéressant que Chamagnieu puisse être un lieu ressource pour Villeurbanne et au-delà de Villeurbanne, qu'il permette d'enrichir la qualité de ce qui y est proposé aux enfants sur les classes transplantées.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – CRÉATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS - QUARTIER CARRÉ DE SOIE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Ce marché de producteurs se tiendra sur la place Miriam-Makeba. D'ailleurs, on pourrait l'appeler ainsi, « le marché de La Soie » ayant déjà été déposé à Lyon pour toute autre chose. On verra bien en avançant. Un mot de M. Didier Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- L'appellation qui est choisie pour le moment, c'est « Petit marché de La Soie », pour faire le pendant avec le petit marché du cours que nous avons déjà créé en 2014 sur le même modèle d'un marché de producteurs.

Il a été question ce soir à de multiples reprises du développement durable, et ce marché, tout aussi modeste soit-il, fait partie des actions que nous menons pour contribuer au développement durable. Il s'agit d'un marché exclusivement de producteurs, d'éleveurs locaux qui sont sélectionnés dans un périmètre très réduit autour de l'agglomération lyonnaise, qui se réuniront tous les jeudis soir de 15 heures à 19 heures ou 20 heures pour vendre le fruit de leur production.

Le choix du jour a été fait en concertation et en discussion avec les habitants et les salariés du Carré de Soie qui commencent à arriver assez massivement : 130 habitants ont participé, 120 salariés des entreprises du secteur ont participé et nous ont permis de choisir le jeudi après-midi.

Ce marché poursuit trois objectifs :

- comme l'a dit un grand quotidien régional aujourd'hui, s'adapter aux nouvelles habitudes des consommateurs, notamment des actifs qui ne peuvent que très difficilement dans de très rares cas aller sur les marchés du matin la semaine, pour qui c'est plus facile de consommer sur les marchés en fin de journée en sortant du travail ;

- promouvoir l'agriculture paysanne locale avec l'emploi local qui va avec : nous avons l'exemple sur le petit marché du cours d'un des éleveurs qui a créé deux emplois depuis qu'il a ce circuit de distribution directe du producteur au consommateur ;
- donner l'accès aux Villeurbannais et aux Vaudais, puisque nous serons à la frontière communale, donc à des très urbains, à des produits issus de l'agriculture paysanne de qualité à un coût raisonnable.

Ce sera un marché d'une dizaine d'éleveurs et producteurs qui aura une dernière caractéristique qui est d'être un marché propre, ils ne laissent aucun déchet derrière eux quand ils quittent l'emplacement, c'est une forme non pas d'économie circulaire mais d'utilisation circulaire puisque tous les déchets du marché sont réutilisés sur l'exploitation.

Rendez-vous le 18 avril !

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – PLAN DE STATIONNEMENT DE VILLEURBANNE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT – M. Didier VULLIERME

31 – TARIFICATION ET ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DU PARKING RAPHAËL DE BARROS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Nous avons groupé dans la discussion, même s'il y aura deux votes, la tarification et l'évolution du règlement du parking Raphaël De Barros. En conférence des présidents, nous avons convenu que les interventions porteraient sur les deux sujets.

Monsieur Vullierme pour un mot liminaire ?

M. Didier VULLIERME.- La première délibération sur l'extension du périmètre du stationnement payant concerne 700 nouvelles places intégrées au stationnement payant en plus des 5 200 existantes sur le périmètre Ferrandière-Maisons-Neuves, entre la frontière communale avec Lyon, la rue La-Fontaine, la rue Antonin-Perrin et la rue Jean-Jaurès.

C'est quelque chose que nous avons déjà évoqué dès 2013, lorsque la Métropole, à l'époque Communauté urbaine, avait fait le réaménagement de l'avenue Antoine-de-Saint-Exupéry, avait complètement réaménagé l'espace public, avec une suppression de capacité de stationnement. Nous avons évoqué cette possibilité de réglementer le stationnement afin de redonner de la capacité aux résidents de se garer dans le secteur. C'est bien l'objet de ce qui vous est proposé ce soir.

Pour la deuxième délibération, le parking De Barros a été réglementé dès le 3 septembre 2018, nous avons délibéré en mai 2018. Il poursuit l'objectif de devenir un parking à destination des trois équipements publics qui le jouxtent : la salle de sport Raphaël De Barros, le centre culturel et de la vie associative, et la maison du livre, de l'image et du son François Mitterrand. C'est à ces usagers que nous le destinons.

La première mouture de la réglementation a été évaluée au fil des mois, notamment avec les équipements et les usagers, ce qui nous amène à corriger un certain nombre de modalités :

- élargir la plage d'ouverture de ce parking, l'ouvrir plutôt le matin pour lui donner plus de visibilité ;
- créer une période de gratuité plus longue : nous passons d'une heure à deux heures pour l'équipement sportif mais aussi pour la maison du livre puisque certains usagers nous décrivaient la complexité de faire tous les étages en moins d'une heure, l'étage jeunesse et l'étage adulte ;
- réduire le tarif spectacle notamment pour le CCVA, pour que les usagers puissent venir en soirée, dorénavant ils payeront 3 € au lieu de 4 € ;
- étendre ce même tarif spectacle à tous les soirs de la semaine, là où, au départ, nous l'avions limité au vendredi et au samedi.

L'objectif est de faciliter l'utilisation des trois équipements publics municipaux dont je parlais tout à l'heure pour les usagers.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Par cette délibération, il s'agit aujourd'hui de prolonger le périmètre de stationnement payant afin de faciliter les conditions de stationnement sur les secteurs congestionnés de la ZAC Maisons-Neuves et les abords de la place Marengo, pour une mise en place prévue à partir de juillet 2019. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet auparavant, ce sera donc une rapide explication de vote.

La régulation du stationnement a notamment pour objectif de réduire l'usage de la voiture en ville, non pas la possession mais bien l'usage, notamment sur des trajets qui peuvent être faits en transports en commun, à pied ou à vélo.

Par ces temps de forte pollution, il est plus que nécessaire de mettre en œuvre toutes les politiques locales efficaces dans ce domaine. Toute politique de stationnement vertueuse ne peut s'accompagner que d'une augmentation des moyens financiers accordés aux modes doux et aux transports en commun sur la métropole, et notamment sur Villeurbanne, du développement de l'autopartage, etc.

Mais surtout, la zone concernée par l'extension est à proximité de la ligne C3, très congestionnée malgré les travaux d'amélioration. Et c'était prévu, nous avons des bus encore plus bondés qu'avant. Le C3, non seulement c'est trop, mais c'est surtout plus trop ça ! Je vous invite à essayer de monter dans le C3 au Totem à 8 heures du matin : vous verrez !

Alors, pour encourager les Villeurbannais à proximité de cette ligne à l'utiliser, il faut trouver une solution pour leur donner véritablement envie de le prendre ! Vous n'avez pas voulu du tramway, nous le regrettons encore, et comme nous l'avions prédit, le trolleybus n'est pas à la hauteur de la fréquentation observée et, s'il vous plaît, nous ne nous contenterons pas d'une réponse : « Les travaux ne sont pas encore finis » !

Nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À travers ces deux rapports, c'est le choix du stationnement payant qui nous est de nouveau soumis. Le premier rapport concerne l'extension de ce stationnement payant. Le plan de stationnement de 2012 prévoit que c'est une extension accompagnée d'une tarification spécifique aux résidents. Aujourd'hui, 25 % des places de stationnement de la commune relèvent du payant, avec les extensions proposées chaque année, on peut légitimement penser que ce chiffre passera rapidement à 30 %, 40 %, 50 %, on ne sait pas d'ailleurs où cela s'arrêtera car le stationnement, c'est aussi une recette non négligeable.

Vous indiquez qu'un des objectifs de cette extension de stationnement payant est d'inciter à l'utilisation d'autres modes de transport. Je ne nie pas le problème que pose la multiplication des véhicules dans les villes, reste que votre raisonnement bute sur deux écueils : l'utilisation parfois indispensable de la voiture pour les déplacements (je pense aux familles ou au transport de biens), le fait que l'offre de transports en commun n'a pas la capacité d'absorber le flux actuel des voyageurs. Je rejoins ce qui a été dit précédemment, essayez de prendre le métro aux heures de pointe, le C17 un dimanche vers 12 heures 30, vous verrez 30 minutes d'attente souvent, et un C3 qui est souvent bondé.

En conséquence, ce stationnement payant risque de peser sur les automobilistes qui n'ont souvent pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour se déplacer. Dans une ville et dans un pays qui connaît un début de paupérisation, cela me semble peu pertinent.

Sur le second rapport concernant la tarification du parking Raphaël De Barros, on ne peut que se féliciter de l'extension de la gratuité et de la révision à la baisse de la tarification. Il faut dire qu'entre-temps nous étions passés du trop-plein au grand vide sur ce parking. Avec un parking souvent désert durant des mois, vous vous êtes rendu compte que cette tarification était non seulement inadaptée mais rédhibitoire pour les usagers, parfaite illustration qu'une politique tarifaire répressive envers les automobilistes s'avère au final contre-productive.

Malgré les aménagements tarifaires proposés, on note qu'au-delà de 3 heures, le coût du stationnement reste exorbitant, à moins que cela ne soit institué pour dissuader les automobilistes.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe des Radicaux, Génération Écologie et Citoyens, monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qui nous est proposée ce soir envisage une extension du périmètre de stationnement payant sur le secteur Ferrandière-Maisons-Neuves. La politique de stationnement est un des leviers pour une collectivité territoriale pour maîtriser les déplacements. Or, il faut rappeler deux chiffres :

- une voiture passe 90 % de son temps à l'arrêt ;
- les embouteillages sont un problème chronique dans de nombreuses villes, on estime que 30 % d'entre eux seraient causés par des automobilistes à la recherche d'une place pour se garer. On entend souvent « On cherche des places pour stationner, il n'y en a pas. » Or, c'est le stationnement payant qui crée de la place en raison des rotations occasionnées.

L'extension du périmètre de stationnement (+700 places) permettra :

- de favoriser le cadre de vie des habitants sur le secteur concerné ;
- de contribuer à l'attractivité et l'accessibilité de la Ville en facilitant le stationnement des visiteurs ;
- de réduire le stationnement ventouse des déplacements domicile/travail au profit des modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement.

Puisqu'il y a une amélioration de l'offre de stationnement, cela permet de réduire ce fléau pour les piétons qu'est la présence des voitures illégalement stationnées sur le trottoir, car nous faisons tout pour équilibrer la place de la voiture en ville, le tout-voiture, c'était avant. D'ailleurs, on nous réclame même parfois du stationnement payant, c'est dire que les mentalités évoluent par rapport à ce problème de stationnement qui était souvent envisagé comme rédhibitoire, on l'a vu dans certaines réunions, on nous demande quand nous mettrons du stationnement payant dans certains quartiers.

La Ville de Villeurbanne a approuvé en juillet 2012 son nouveau plan de stationnement payant, le fait de payer son stationnement à certains endroits de notre ville n'est donc pas une surprise. Il y a eu et il y aura une information à la hauteur. Ce qui caractérise cette extension, c'est le pragmatisme et la cohérence.

Pour les secteurs supplémentaires concernés ce soir, il s'agit de faciliter les conditions de stationnement sur les plus congestionnés et d'accompagner l'achèvement du site propre du C3 sur le cours Tolstoï. Que l'on ne nous dise pas que cela coûte « un pognon de dingue » pour l'automobiliste car c'est meilleur marché que dans une ville voisine et, en même temps, il y a une évolution des zones de stationnement résidentiel, la zone C.

Nous voterons donc favorablement ce rapport.

Pour le parking Raphaël De Barros, il était devenu un parc relais par opportunité. C'était ouvert, les gens s'y engouffraient, stationnaient leur véhicule et continuaient leurs déplacements en transports en commun. Comme l'a dit le rapporteur, la réflexion conduite aboutit à recentrer les missions de ce parking à sa destination première, au service des trois équipements que sont la MLIS, la salle De Barros et le CCVA, trois équipements emblématiques pour notre ville.

Il a été fermé avec du barrièrage adapté et, comme il a été indiqué, nous avons écouté les utilisateurs. Le champ de la gratuité est porté de 1 à 2 heures pour permettre de répondre davantage aux besoins de ces utilisateurs. Nous avons donc eu une attitude réactive et pragmatique. Avec une communication renforcée, ce parking sera bien davantage utilisé pour sa destination véritable.

Nous approuvons donc ce règlement et la nouvelle tarification.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste, monsieur Alain Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Je prends la parole au nom du groupe socialiste et apparentés sur les délibérations 115 et 128, ayant en commun de traiter de la régulation du stationnement automobile dans notre commune.

La première délibération concerne la mise en place dans le quartier Ferrandière-Maisons-Neuves d'une zone de stationnement payant et résidentiel de 700 places, dans la continuité des zones de stationnement réglementées précédemment mises en place. En termes de tarification, ce nouveau secteur sera inscrit en zone 2 avec une tarification démarrant à 1,40 € de l'heure jusqu'à 2 heures 30 de stationnement, puis passant à 3,80 € de l'heure. Cette progressivité aura un caractère dissuasif pour le stationnement de longue durée, en invitant l'utilisateur de passage à rechercher dans ce cas des solutions alternatives de déplacement.

Inversement, les résidents du quartier auront la possibilité de laisser leur voiture stationnée dans la zone en échange d'un abonnement mensuel de 15 € voire de 10 € pour ceux disposant d'un abonnement TCL ou TER.

On le voit, cette double incitation vise à ce que chacun d'entre nous s'interroge sur la pertinence d'utiliser son véhicule personnel dans ses déplacements par rapport aux autres modes de transport qu'il pourrait utiliser, car c'est bien cet enjeu qui est au cœur du plan de stationnement mis en place à Villeurbanne en 2012 et conforté par le plan de déplacement urbain 2017-2030 de l'agglomération lyonnaise, à savoir rééquilibrer dans nos déplacements la part de la voiture et celle des autres modes de déplacement que sont les transports en commun, la marche ou le vélo. Rééquilibrage voulu par la Ville et dont il convient de rappeler les multiples bénéfices :

- bénéfiques en termes de santé publique grâce à la diminution de la pollution atmosphérique produite par les gaz d'échappement de nos automobiles et par les bienfaits avérés d'une activité physique quotidienne comme celle que permettent la marche ou le vélo ;
- bénéfiques en termes d'ambiance urbaine avec des espaces publics apaisés ;
- bénéfiques dans la lutte que nous devons mener contre le réchauffement climatique induit par nos émissions de CO2.

Force est de constater, tant dans les échanges que nous pouvons avoir avec les habitants qu'à travers les bilans établis par la Métropole, que ces changements de comportement sont aujourd'hui en cours. Sur Lyon et Villeurbanne, l'usage de la voiture est passé de la première à la seconde place derrière la marche, et il suffit de se promener dans la rue pour voir la forte augmentation du nombre de cyclistes.

Il convient donc de continuer d'accompagner cette évolution des comportements à travers une politique de stationnement à la fois lisible et ambitieuse, mais aussi pragmatique, comme le montre la délibération 128 sur l'adaptation de la tarification du parking dédié aux usagers de la salle Raphaël De Barros, du CCVA et de la maison du livre ; adaptation qui vise à mieux répondre à leurs besoins avec la gratuité des deux premières heures d'utilisation et la baisse du tarif de soirée.

Enfin, il convient de rappeler que notre politique de stationnement ne saurait à elle seule embrasser la totalité des objectifs du plan de déplacement métropolitain que je viens de rappeler. Elle ne trouve sa cohérence que dans l'exigence et la vigilance que nous devons avoir vis-à-vis du développement des transports en commun sur notre territoire, afin qu'ils constituent une offre accessible à tous, tant en termes financiers que dans la couverture de chacun des quartiers, synergies indispensables pour construire une ville à la fois vivable et durable en matière de déplacement.

Le groupe socialiste et apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que je découvre la volonté de Mme Khelifi de développer l'autopartage, ce qui n'a pas toujours été le discours porté, et je le salue, c'est une bonne chose, nous y sommes à Villeurbanne pour quelque chose.

Si, au départ, Bluely qui était porté par la Métropole de Lyon, n'était destiné qu'à être développé justement sur Lyon, c'est bien par notre action et notre pugnacité que la Métropole a accepté de le développer aussi sur Villeurbanne. C'est une bonne chose parce que je vous rejoins sur le fait que, demain, l'automobile ne sera plus une question de possession mais une question d'usage, et que ce ne sera plus le fait de posséder sa voiture qui sera intéressant mais de pouvoir s'en servir.

Sur la ligne C3, aujourd'hui, les témoignages que je recueille donnent plutôt des signes d'une nette amélioration. Récemment, un syndicaliste de Kéolis qui connaît bien le sujet m'affirmait (je ne suis pas allé vérifier ses sources) que les choses s'étaient très nettement améliorées aujourd'hui, même si tous les travaux ne sont pas terminés. La vitesse commerciale du C3 a été multipliée par deux, ce qui est bien au-delà de tous les objectifs fixés au début du projet.

Quand on parle de l'urgence climatique qui a été évoquée par M. Gluck dans le débat sur le compte administratif, il était important aussi, et c'est toujours le discours que nous avons porté, d'avoir un mode de transport efficace rapidement. La question du trolley permettait d'avoir dès aujourd'hui un mode de transport efficace alors que le tramway, vous le savez, vous avez siégé au SYTRAL, dans les plans de mandat, met beaucoup plus de temps à aboutir et, compte tenu de l'urgence climatique, il était préférable d'avancer sur un trolley qui améliore dès aujourd'hui les choses.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne vais pas en rajouter mais j'ai moi aussi beaucoup de témoignages de personnes qui sont dans cette salle, qui le prennent tous les matins et le soir, et qui constatent toutes une amélioration très significative du passage du C3 et sa régularité.

Quand on regarde le cours Tolstoï, je le traverse souvent, on a quand même un paysage urbain qui n'a rien à voir avec ce qu'il était auparavant. Attendons puisque le trolley n'est pas encore inauguré, il reste quelques travaux, mais nier la réalité, c'est trop, sans jeu de mots. Dire que cela n'a rien changé et refaire campagne en disant qu'il faut le tramway

parce que le C3, c'est trop, je trouve que cela date un peu, il serait bon de passer à autre chose.

Mme Zemorda KHELIFI.- Vous n'avez pas la même réalité que nous du problème, monsieur le Maire. Je prends le C3 tous les jours, matin et soir, aux heures de pointe, et je peux vous garantir que c'est un véritable problème.

M. LE MAIRE.- On a votre témoignage, j'en ai beaucoup d'autres.

Mme Zemorda KHELIFI.- Ce n'est pas le seul.

M. LE MAIRE.- Sans doute mais j'en ai beaucoup d'autres qui constatent que la réalité a beaucoup changé et que la réalité du C3 aujourd'hui fait que les temps de transport et l'attente ont été considérablement améliorés. C'est témoignages contre témoignages, j'entends aussi ce que l'on me dit à ce sujet, il y en a ici dans cette salle mais qui ne sont pas dans notre Conseil Municipal.

Nous en revenons au plan de ce stationnement payant :

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

Pour la tarification et l'évolution du règlement du parking De Barros :

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

32 – REQUALIFICATION DES VOIES STRUCTURANTES DU CAMPUS DE LA DOUA - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je rappelle que c'est la Métropole qui a pris la compétence sur les voiries du campus et qu'un certain nombre de voies structurantes, dans le cadre du schéma du développement des universités, sont réalisées par la Métropole et que la Ville, comme dans le cadre de la voirie ordinaire, a compétence en matière d'éclairage public. C'est donc l'objet de cette délibération.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Nous n'avons pas souvent l'occasion de parler d'éclairage public alors que c'est une de nos compétences propres ici dans les communes.

Ce projet d'éclairage public sur les voiries du campus qui sont intégrées au domaine public métropolitain, à savoir l'avenue Gaston-Berger, l'avenue Pierre-de-Coubertin, le boulevard Niels-Bohr et la rue des Sports, ce qui permet de faire le tour du campus et de boucler, pourrait être l'occasion pour les services municipaux de faire un certain nombre d'innovations.

La première, c'est toujours dans le cadre d'éclairer juste et d'économiser l'énergie, c'est de ne plus éclairer en permanence sur le boulevard Niels-Bohr, celui au fond du campus, et de n'éclairer que les lieux de rencontre, les carrefours, les passages piétons, et

d'éclairer les aménagements cyclables qui longent ce boulevard avec des systèmes de détection qui ne s'allumeront que quand il y aura du passage.

Le premier test sur notre commune nous permettra de voir si nous pouvons le développer.

La deuxième innovation, c'est que le boulevard Laurent-Bonnevay, qui est juste au-dessus de ces voiries du campus, sera d'ici à cet été éteint, plus éclairé à partir du soir, pour faire des économies d'énergie qui seront conséquentes et pour favoriser la biodiversité du parc de la Feyssine à côté qui, forcément, se trouve dérangée tous les soirs quand l'éclairage public s'allume.

La troisième, c'est parce que nous sommes sur un campus avec une intelligence assez colossale et que nous mettons à disposition d'un laboratoire CITI de l'INSA, dirigé par Hervé Rivano qu'un certain nombre ici connaissent, les mâts d'éclairage public pour qu'ils puissent tester la robustesse, la portée d'un réseau LoRa qui permet de porter des données très peu consommatrices d'énergie. Ils testeront leur réseau de capteurs de pollution, ils verront si ce qu'ils mettent en place permet de récolter les données de façon efficace. Cela donne une dimension supplémentaire au lien entre la ville et le campus.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**33 – AMÉNAGEMENT DES JARDINS PARTAGÉS GERVAIS-BUSSIÈRE –
Mme Anne REVEYRAND**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DÉSIMPERMÉABILISATION DU PARVIS DU RIZE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Je vais rapidement présenter cette délibération.

Le parvis du Rize, ce sont 1 700 mètres carrés dont l'aménagement a bientôt vingt ans, il est aujourd'hui essentiellement composé de béton et de goudron. Il ne vous aura pas

échappé que la lutte contre les îlots de chaleur est une de nos préoccupations importantes. Pour travailler dans ce sens, nous avons décidé de renforcer la végétalisation, de désimperméabiliser les sols et de favoriser ainsi l'infiltration des eaux. L'intérêt sera de faire baisser la température pour l'établissement lui-même mais aussi, plus largement, pour le quartier en créant un jardin public par cette végétalisation qui sera fermé la nuit et qui sera accessible à tous.

L'avantage de ce dispositif, c'est aussi d'assurer une continuité écologique et, comme cela se fait dès aujourd'hui, de pouvoir proposer un jardinage notamment au groupe Les Incroyables Comestibles de Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous approuvons totalement la démarche engagée sur le parvis du Rize pour lutter contre les îlots de chaleur, qui deviennent un problème préoccupant avec le réchauffement climatique désormais bien installé, hélas ! Rappelons que 2015, 2016 et 2018 ont été les années les plus chaudes depuis cinquante ans, et que le phénomène n'est pas près de s'arrêter.

Alors, désimperméabiliser les sols, c'est-à-dire permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer, de végétaliser demain des surfaces qui sont aujourd'hui de grands espaces goudronnés noirs renvoyant la chaleur, est évidemment une bonne démarche : cela permettra aussi de favoriser la biodiversité, de donner des espaces de jardinage.

Les démarches similaires engagées dans quelques cours d'écoles sont aussi des projets écologiques que nous soutenons et encourageons dans d'autres espaces appartenant à la Ville (cours de toutes les écoles, de centres sociaux, d'EHPAD...) ou dans les nouveaux projets urbains. Et reconnaissons que les récents aménagements - provisoires - de la place Grandclément ou de la rue Léon-Blum ne sont pas exemplaires...

M. LE MAIRE.- J'avais fait le pari avec mes voisins que vous alliez en parler ! J'ai gagné !

Mme Béatrice VESSILLER.- On se comprend bien certaines fois ! Ces aménagements ne sont pas exemplaires, c'est dommage, et je pense que vous partagez mon analyse, ni même ceux réalisées dans les PUP en cours ne sont exemplaires en matière de désimperméabilisation ! Mais espérons que maintenant que vous êtes d'accord, les prochains projets urbains seront plus volontaristes sur ces questions !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Je vais souffrir d'un complexe, la reine de l'intox retire son intervention !

M. LE MAIRE.- Merci madame Morel. Anne Reveyrand ?

Mme Anne Reveyrand.- Dès 2016, nous avons conduit une étude destinée à ajouter un volet climat à notre plan paysage environnement. Les constats de l'effet de la surchauffe urbaine sont sans appel, ses conséquences sur la santé le sont aussi pour les personnes

fragiles, mais d'autres nuisances sont constatées. Les solutions pour y remédier sont celles que nous mettons en place sur cet espace.

Nous avons d'autres dispositifs, notamment de réintroduction de l'eau dans la ville à travers la présence de fontaines dans les parcs que nous créons ou de brumisation comme nous l'avons fait l'an dernier (nous en avons parlé tout à l'heure lors du compte administratif) sur la place Lazare-Goujon et au parc Jacob-Hugentobler, l'adoption de sols clairs pour réverbérer la chaleur et les pavages plutôt que les enrobés ou les sols enherbés.

Vous avez parlé de l'expérimentation conduite à l'école Edouard-Herriot qui nous amènera à programmer l'ensemble de la rénovation des cours d'école dans cet esprit, chaque fois de manière différente mais avec des sols clairs, avec une absorption de l'eau, des espaces d'observation de la nature pour les enfants.

C'est également un travail qui sera mené sur les nouveaux projets urbains, les nouvelles écoles, les nouveaux bâtiments et nouvelles constructions que nous avons programmés.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'en rajoute pas de mon côté. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

36 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Cela illustre notre débat au moment du compte administratif.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

40 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTUREL – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

41 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

42 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE VILLAGE DES RECRUTEURS 2019 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

43 – CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES » – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot en est le rapporteur, elle a dû nous quitter pour une manifestation à l'université, c'est Mme Balanche qui s'y colle, elle connaît bien le sujet. Souhaite-t-elle présenter la délibération ou simplement répondre ?

Mme Dominique BALANCHE.- Simplement répondre puisque la délibération est assez explicite pour pouvoir aborder les échanges.

M. LE MAIRE.- Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout ça, pour ça : c'est en ces termes que pourrait être résumée la réforme des contrats aidés !

Le gouvernement Macron a décidé, fin 2017, de supprimer massivement les emplois aidés et de mettre en place une réforme. Pour justifier cette réforme (et la suppression des

contrats aidés), le gouvernement, les jugeant inefficaces et coûteux, a fait le constat que ce type de contrat ne permettait que rarement un réel retour à l'emploi. Emmanuel Macron a même dit qu'ils représentaient « *une perversion de la politique de l'emploi* ».

Depuis une circulaire de début 2018, le dispositif des PEC remplace celui des CUI-CAE, mais renvoie au même cadre juridique, prévu par le Code du travail. Pour un gouvernement qui souhaitait réformer les dispositifs des contrats aidés en profondeur, se baser sur un cadre juridique inchangé est pour le moins étrange. La circulaire indique en outre que « *le recentrage des PEC sur l'objectif d'insertion suppose une exigence réelle à l'égard des employeurs, qui doivent être sélectionnés sur la capacité à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion* ».

Par ces termes, il y a indéniablement des aspects positifs. C'est en effet une bonne chose de s'interroger sur une réelle exigence vis-à-vis des employeurs et sur le volet formation des personnes éloignées de l'emploi. Malgré tout, donnera-t-on les moyens aux employeurs éligibles, qui seront donc triés sur le volet, d'assurer ces exigences ?

En outre, le taux de prise en charge par l'État est abaissé à 50 % du SMIC horaire, alors que cette même prise en charge pouvait aller jusqu'à 90 % auparavant, ce qui risque d'en réduire le recours. C'est sans doute là la volonté du gouvernement ! D'ailleurs, la réforme a confirmé la forte baisse du nombre de contrats de 2017 : 459 000 contrats aidés fin 2016, il est programmé 200 000 PEC avec la réforme.

Je rappelle que les contrats aidés, certes imparfaits, sont très utilisés dans le secteur associatif comme la MJC, les centres sociaux, le CCO, etc., et ils sont nécessaires pour faire vivre la cohésion sociale, la solidarité, le développement culturel, etc. À Villeurbanne, la confirmation de cette baisse de contrats aidés s'accompagne de la réduction régulière des subventions à l'ensemble des structures associatives.

Nous pouvons également évoquer les 30 500 contrats PEC réservés à l'Éducation nationale pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Nous en avions 50 000 en 2017. Le compte n'y est donc pas non plus, et ce sont à nouveau ces élèves qui vont trinquer ! Où est donc Bruno Bonnell qui se voulait rassurant sur le sujet, à l'égard des parents d'élèves, il y a quelque temps ?

Par ailleurs, dans le budget 2019 de l'État, certains ministères (notamment celui de l'Intérieur) ont vu leur budget augmenter, mais le ministère du Travail a vu le sien baisser, et ces restrictions auront des conséquences directes sur le Pôle Emploi (qui est partie prenante dans l'accompagnement du salarié en PEC), 800 postes en équivalent temps plein seront supprimés cette année (en 2018, c'était déjà 600) au Pôle Emploi. Il faudra donc que l'État nous explique comment il compte faire plus pour ces demandeurs d'emploi en insertion avec moins.

Ensuite, ces PEC ne s'adressent plus qu'à des demandeurs d'emploi dits « les plus éloignés de l'emploi », les personnes en situation de handicap et surtout les résidents des quartiers prioritaires Politique de la Ville. Ce qui veut dire que les jeunes qui n'entrent pas dans ces critères précis seront plutôt orientés vers d'autres filières, alors qu'ils étaient souvent les premiers concernés par les contrats aidés qui leur apportaient une première expérience.

Nous avons évoqué ici même, lors du dernier Conseil Municipal, les inégalités en matière scolaire. C'est donc aussi sur la lutte contre le décrochage et les inégalités scolaires qu'il faut travailler si l'on veut éviter à beaucoup l'absence de formation dès l'entrée dans la vie professionnelle. Nous sommes dans un système qui n'a jamais fait réussir tous ses élèves, et qui reste concentré sur une logique de tri, de compétition, de mérite. Il faut que cela change.

C'est une bonne chose que la Ville ait recours à ce type de contrat, c'est un tremplin pour des personnes qui ont connu des parcours chaotiques et c'est leur donner une chance de rebondir et de s'épanouir, tout en contribuant à des besoins sociétaux et au lien social.

Pour finir, il est indispensable de revoir le nombre de PEC à la hausse, et de trouver une solution au problème des PEC dans les écoles. Cela passe, au niveau de l'État, par une véritable concertation avec les partenaires concernés et une politique plus volontariste et plus ambitieuse en matière de réinsertion des publics éloignés de l'emploi.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci monsieur le Maire,

Les PEC s'inscrivent dans la longue liste des contrats aidés, on connaît leur vertu et la limite de ces dispositifs, on connaît la tentation de nombreux gouvernements d'y recourir pour camoufler les chiffres du chômage, et la réforme des contrats aidés me paraît aller plutôt dans le bon sens par rapport à des constats quasi unanimes. Certes, ils permettent parfois de réinscrire des publics éloignés dans l'emploi ou même juste de les inscrire, mais on constate la très relative efficacité de ces contrats aidés. Des évaluations nationales nombreuses et unanimes ont montré le fait qu'ils sont parfois contre-productifs, souvent coûteux et le fait que, dans la majorité des cas, ils constituent un effet d'aubaine pour les employeurs.

Le recentrage et le fait d'avoir plus d'exigence à l'égard de l'employeur me paraissent être une très bonne chose. À Villeurbanne, on avait déjà ces exigences dans le cadre des contrats aidés tels qu'on appliquait les modalités d'accompagnement des salariés.

La spécificité de ces nouveaux contrats aidés, avec le PEC, c'est le fait qu'on ne s'adresse plus aux jeunes. Avec notamment le fort engagement sur les emplois d'avenir, le gouvernement Hollande avait fait de la jeunesse sa priorité et avait fait du dispositif emplois d'avenir le fer de lance de cette politique dès 2012. Au niveau local, on s'en faisait l'écho, Villeurbanne s'était pleinement engagée quantitativement et qualitativement. La municipalité défendait alors *« un engagement fort de la Ville à l'égard de la jeunesse, un engagement qui répond à des besoins forts. »*

Une évaluation locale très fine avait montré que les modalités d'accompagnement des contrats aidés sur Villeurbanne avaient permis bien plus que le retour à l'emploi pour ces jeunes. Cela a été un choix fort de la mairie, porté avec volontarisme à l'époque par Chafia Tifra, à l'égard de la politique jeunesse : près de 2 M€ sur ce seul dispositif.

Mon intervention consiste juste en une alerte sur le fait que cette ambition s'est un peu dissipée.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Mathieu Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je souscris et je remercie Mme Khelifi pour sa précision sur la situation nationale concernant le passage des emplois aidés vers les PEC. Je me permets d'en ajouter un peu parce qu'à une époque pas si lointaine, du temps de l'ancien monde, seulement 14 % des personnes éligibles aux emplois aidés en obtenaient un. Les places dans ces dispositifs étaient déjà trop peu nombreuses et c'est donc avec une logique imparable que le gouvernement a supprimé ces dispositifs pour les remplacer par un autre dispositif minimaliste des parcours emploi compétences.

Entre-temps, les associations, institutions et acteurs publics se sont retrouvés le bec dans l'eau avec des difficultés lourdes pour leurs activités. Cette rupture a eu des conséquences importantes et il s'agit de les noter.

Si, du temps de l'ancien monde toujours, nous n'avons jamais eu moins de 200 000 contrats aidés sur les quinze à vingt dernières années, le gouvernement inverse le minimum par le maximum et se fixe comme objectif ce même chiffre de 200 000 parcours emploi compétences, finalement un rabotage des emplois aidés en deux temps auquel s'ajoute une baisse des subventions de l'État, et Madame Khelifi le précisait bien, puisqu'on baisse encore les subventions et l'aide des collectivités.

En clair, la politique d'insertion repose de plus en plus sur les collectivités dont on a coupé les moyens à la fois financiers et humains, ou sur des associations qui dépendent de subvention de ces mêmes collectivités, à qui on ne rétablit pas les moyens correspondants. Dans cette logique imparable, l'État se désengage, nous demande toujours plus avec moins de moyens. Il y a un peu de désinvolture de ce gouvernement sur ce sujet, toute une question autour du service public de l'emploi et de l'accompagnement à l'emploi.

Nous voterons cette délibération parce que, je vous rassure, l'angle est pris avec un peu de volontarisme malgré tout et, au regard de ces difficultés soulignées, il s'agit d'un effort conséquent. J'ai confiance en la démarche de notre majorité pour inclure socialement les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- L'ensemble des interventions portaient sur les enjeux de politique nationale sur l'insertion, les moyens mis à disposition, soit des partenaires soit des collectivités, pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi à un emploi durable. Je reviens sur le contexte de la Ville de Villeurbanne à travers l'engagement qu'elle a eu sur les emplois d'avenir.

Nous étions déjà autour de la table, dès le départ, avec la volonté de M. le Maire d'annoncer 150 emplois. C'était une annonce forte mais cela montrait de façon majeure l'envie de pouvoir proposer sur le territoire et la Ville comme employeur la capacité d'être un acteur majeur dans l'insertion.

L'évaluation qui a été faite a démontré ce que disait Jonathan Bocquet, ce que nous avons défendu dans le cadre des comités de pilotage, à savoir comprendre ce que veut dire insertion, et ce n'est pas simplement la signature d'un contrat mais l'implication de

nombreux acteurs, acteurs sociaux, acteurs politiques, différents partenaires, vis-à-vis d'un jeune qui entre dans la vie active, qui est éloigné du logement, qui est éloigné parfois de la santé, qui est éloigné parfois de bonnes conditions pour s'alimenter. Ceci a été pris en considération dans sa globalité.

Certes, le bizutage à l'emploi pour quelqu'un qui est diplômé, c'est cinq ans. Cela veut dire que le parcours d'accès à un emploi lorsqu'on est diplômé passe par les stages, par les jobs où on essaie de montrer qu'on a un peu d'expérience mais cela ne convient pas tout à fait au métier ou à la compétence requise, ce bizutage est de cinq ans. On demanderait aujourd'hui à ces personnes qui sont éloignées de l'emploi de faire mieux que le bizutage qui aujourd'hui est accordé socialement à ces jeunes diplômés.

La Ville s'est vraiment efforcée, dans le cadre de cette campagne d'insertion sur les emplois d'avenir, à faire un travail de dentelle pour autoriser ces jeunes à pouvoir s'exprimer et à trouver leur cheminement. Certains sont partis à l'emploi, d'autres pas encore, d'autres sont partis sur des formations, d'autres ont eu accès à un logement et d'autres à des soins, c'est cette globalité qu'il me semble important de partager aujourd'hui.

Nos enfants à nous ici présents ont toutes les chances de pouvoir réussir, c'est important de le savoir, et que font les autres ?

Concernant le PEC, ce qu'a proposé le gouvernement, même si c'est avec moins d'aides et moins de moyens, c'est ce que la Ville avait mis en place dans le cadre des emplois d'avenir, c'est-à-dire du tutorat, de la formation, du coaching, de l'accompagnement. La Ville est donc très à l'aise pour signer cette convention qui est proposée par l'État. La volonté est bien de poursuivre un engagement, malgré les difficultés économiques, malgré la diminution de l'aide qui était plus importante dans le cadre des contrats d'avenir, et de maintenir un objectif sur trois ans de pouvoir signer 120 contrats, ce qui me semble quand même une volonté marquée pour pouvoir encourager.

Nous sommes aussi dans le même constat, c'est un dispositif qui s'adresse moins à des jeunes éloignés de l'emploi mais c'est aussi un dispositif en contrepartie qui offre de l'emploi aux seniors qui sont aussi massivement touchés sur le territoire par du chômage de longue durée. Certes, il n'est pas parfait, on ne répond pas totalement à la jeunesse, mais on répond aussi à la problématique des Villeurbannais sur le territoire. À nous de trouver d'autres leviers pour pouvoir offrir à nos jeunes des lieux où un parcours puisse être pris en considération.

Pour la Ville, le fait d'être l'employeur offre aussi des profils pour pouvoir être dans les parcours de recrutement de la Ville sur des métiers de service public. Il n'est pas toujours simple de trouver des gens qui ont déjà la notion de service public et les formations adaptées par rapport à celle-ci.

Voilà ce que je voulais soulever. Ce sont quand même 600 000 € qui seront engagés sur la signature de ces contrats.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

M. LE MAIRE.- M. Bocquet et M. Berthilier nous quittent avant la fin de séance, ils vont rencontrer des enseignants des collèges et lycées de Villeurbanne qui se réunissent, qui sont mobilisés par rapport à la réforme des lycées et des collèges. Bonne rencontre !

44 – CONVENTION ENTRE LE CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE JEAN-PIERRE-LACHAIZE ET LA VILLE DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU PROJET CCO LA-RAYONNE AU SEIN DE L'OPÉRATION L'AUTRE SOIE –
Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Ce sera un sujet sur lequel nous reviendrons, qui est d'une grande importance puisqu'il est lié au projet L'autre Soie. Nous sommes très engagés dans ce partenariat mais, comme il n'y a pas de demande d'intervention et que nous aurons l'occasion d'y revenir, je vais le mettre aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

Le Rassemblement National est contre, il rassemble bien peu dans un Conseil, il faut le reconnaître !

45 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE 2019 –
Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AUX DROITS 2019 –
M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 2019 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

49 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JEUNESSE AU PLEIN AIR » – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

51 – DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

53 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS D'INITIATIVES JEUNES » – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**54 – ATTRIBUTION DES FONDS D’INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS
– M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

55 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

Le Rassemblement National vote contre, c’est plutôt rassurant !

**56 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2019
– M. Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

**57 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » –
Mme Samia BELAZIZ**

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

**58 – ADHÉSION À L’ASSOCIATION FRANÇAISE DE L’ÉCLAIRAGE (AFE) –
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

59 – ADHÉSION DE LA VILLE À L’ASSOCIATION MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LA QUALITÉ (MFQ) RHÔNE-ALPES – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

60 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) « MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMI'E) » – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est indiqué dans la délibération, il y a des bulletins de vote, et je vais demander si vous voulez un vote à bulletin secret, sachant que la proposition de l'exécutif est de désigner Mme Agnès Thouvenot comme titulaire et M. Yann Crombecque comme suppléant.

Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? (*Non*)

Je vais mettre ces deux personnes aux voix, Mme Thouvenot comme titulaire, M. Crombecque comme suppléant.

- Adopté à la majorité (39 pour - 13 NPPV) –

M. LE MAIRE.- Les deux prochaines communications sont des rapports soumis au Conseil mais qui relèvent de la Métropole, ils ne sont pas soumis au vote mais sont présentés à la Métropole et seul le règlement nous fait obligation de les présenter au Conseil Municipal. Néanmoins, il y a des demandes d'intervention.

61 – RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – Mme Laura GANDOLFI

M. Mathieu SOARES.- Je retire notre intervention.

M. LE MAIRE.- On s'en tient là.

62 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous avons trois interventions mais une était groupée.

M. Olivier GLUCK.- Nous avons une intervention groupée pour le groupe communiste et le groupe radicaux de gauche.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant de commencer, je remercie les groupes Rassemblement de gauche, Ecologistes et Citoyens et Parti communiste qui s'associent à cette intervention.

Alors que nous sommes à la veille de la journée mondiale de l'eau, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement nous amène à revenir sur un sujet fondamental : l'eau comme bien commun et le mode de gestion qui découle de celui-ci.

La gestion du service de l'eau est actuellement déléguée à un opérateur privé dans le cadre d'une DSP débutée en 2015 pour une durée de huit ans. Nous souhaitons redire ici toute l'importance d'une gestion en régie du service de l'eau : au-delà de l'importance de garder la main complète sur le premier besoin vital de nos concitoyens, la gestion en régie permet une amélioration du service aux usagers, un meilleur suivi des investissements, une optimisation des tarifs, et surtout d'avoir une vraie politique d'accès à la ressource, avec notamment la mise en place d'une tarification écosolidaire. La régie peut aussi décider de rendre gratuits les premiers mètres cubes d'eau qui sont vitaux en facturant davantage les consommations excessives.

Tout cela est théoriquement possible avec une DSP mais la réalité force à constater que ces propositions ne sont mises en œuvre que dans les collectivités où la compétence est directement exercée conjointement par les élus et usagers. Dans la métropole lyonnaise, la logique commerciale fait que le prix de la distribution de l'eau est parmi les plus élevés de France. Des spécialistes estiment que le prix de l'eau pourrait aisément être divisé par deux pour le même service en régie et passer ainsi de 3,11 € par mètre cube à 1,50 €. La logique commerciale pousse à la consommation en mettant en place un barème dégressif quand la consommation augmente alors qu'il faudrait faire le contraire.

Nous souhaitons qu'une réflexion soit entamée, avant le prochain renouvellement de la DSP en 2023, pour étudier le retour à une gestion en régie comme l'ont fait par exemple Paris, Nice ou Grenoble. Cela méritera certainement d'être l'un des enjeux des prochaines élections métropolitaines.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Je présentais cette communication parce que c'était la Métropole. Je connais l'importance du débat sur l'accès à l'eau. Certaines collectivités ont fait le choix d'être en régie municipale sur la totalité, d'autres ont fait le choix de rester ou de venir en délégation de service public. C'est le cas de la Métropole depuis de nombreuses années.

Comme vous l'avez dit, cela a été voté en 2015. Je veux dire, parce que je l'avais suivi de relativement près, que Gérard Claisse qui, au niveau de la Métropole, avait été le négociateur, l'avait fait avec une grande rigueur. Mme Vessiller hoche la tête d'approbation.

On peut aussi, dans le cadre d'une DSP, obtenir une baisse du prix de l'eau, ce qui a été le cas ici, veiller à ce qu'il y ait des tarifs (ce n'est pas la DSP en tant que telle qui conduit à cela, vous l'avez dit aussi), et faire en sorte qu'il y ait un certain nombre de dispositions d'accès à l'eau. Je ne sais pas si vous avez pris la peine de lire le rapport, ce serait bien quand même. On va vous le faire passer, il est très intéressant, cela peut quelquefois nous éviter un trop grand manichéisme, même si je reconnais que la question de l'accès à l'eau est assez fondamentale.

Dans certaines villes, l'accès à l'eau est public et la distribution en DSP, les formules peuvent être intermédiaires dans le système.

J'entends ce que vous dites, nous pouvons tous partager votre conclusion. Je vais donner la parole à Mme Maurice qui me l'a demandée. Cette DSP a été signée pour huit ans, en

2015, le problème se posera pour le Conseil métropolitain qui sera issu des élections de l'année prochaine.

Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Je me permets d'intervenir une petite minute, je suis en GTO à la métropole, pour dire que la distribution et la production sont deux choses différentes, vous avez tout ce qui est production en régie et distribution en DSP et, depuis 2015, le prix de l'eau a baissé de presque 20 %.

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas avoir de discussion entre nous, gardez-la pour la Métropole. Mme Maurice est conseillère métropolitaine, Mme Vessiller aussi. C'est une bonne conclusion. Vous lisez la presse, cela ne vous éclaire absolument pas ! Merci.

63 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DES ÉLUS SOCIALISTES ET APPARENTES - COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS - RADICAUX, GÉNÉRATION ÉCOLOGIE ET CITOYENS - RASSEMBLEMENT CITOYEN, EELV-FRONT DE GAUCHE, LES RÉPUBLICAINS ET L'UDI - RÉPONDRE À « L'APPEL DES COQUELICOTS » – Mme Zemorda Khelifi

M. LE MAIRE.- Ce vœu est présenté par l'ensemble des groupes, je l'avais moi-même souhaité. Le groupe socialiste s'en était fait le porteur, le groupe Europe Écologie Les Verts souhaitait le faire également, nous avons rassemblé nos volontés communes et nous avons convenu de rédiger un texte pour présenter ce vœu, pour répondre à l'Appel des Coquelicots. Nous avons convenu que Mme Khelifi pouvait en donner connaissance. Ensuite, chaque groupe, s'il le souhaite, pourra s'exprimer, et nous le mettrons aux voix.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis très heureuse de présenter ce vœu, au nom de plusieurs groupes : socialiste et apparentés – communistes et républicains – radicaux, Génération Écologie et citoyens – Rassemblement Citoyen, EELV-Front de Gauche, UDI et Les Républicains.

Le thème de la lutte contre les pesticides, d'intérêt général et de santé publique, va au-delà de nos divergences et appartenances politiques, et c'est très positif ! Nous aimerions qu'il en soit de même au niveau national et européen.

« Nous voulons des coquelicots », est une association de citoyens engagés dans la lutte contre les pesticides, présidée par Fabrice Nicolino, journaliste à *Charlie Hebdo*. Ce collectif a lancé à la fin de l'été 2018 l'Appel des Coquelicots, en faisant le constat alarmant que les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Plus de 500 000 personnes ont déjà signé l'appel en ligne pour demander l'interdiction de tous les pesticides de synthèse et les citoyens se rassemblent notamment le premier vendredi de chaque mois, devant leur mairie, dont la nôtre, pour soutenir cet appel !

En dépit des dénégations des industriels, les études indépendantes non financées par les lobbies sont nombreuses et amènent aux mêmes résultats : les pesticides peuvent avoir de graves conséquences sur l'organisme, comme provoquer l'infertilité masculine, des cancers, mais aussi atteindre gravement les fœtus. On observe maintenant des résidus de pesticides partout : dans l'eau, l'air, les brouillards, l'eau de pluie et notre collègue,

M. Gluck, l'a dit tout à l'heure : le tiers des oiseaux a disparu en quinze ans, la moitié des papillons en vingt ans, les abeilles et pollinisateurs meurent par milliards, et tout cela laisse planer la menace d'un effondrement catastrophique des écosystèmes naturels.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires chimiques pour la gestion de leurs espaces publics, mais de nombreuses collectivités ont déjà fait le choix du zéro pesticide sans attendre l'entrée en vigueur de la loi. C'est notamment le cas de la nôtre et l'arrêt de l'usage des pesticides par les services de la Ville de Villeurbanne dans les espaces publics qu'elle gère, notamment les parcs et jardins, date de 2002, puis la gestion des cimetières a suivi et les efforts de notre Ville ont porté sur les espaces sportifs. La Ville a ensuite signé la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » en mars 2015. Partant de là, nous souhaitons que notre Ville se rallie à l'Appel des Coquelicots.

Considérant que :

- les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité, les pesticides de synthèse ne doivent plus avoir leur place dans nos campagnes comme dans nos villes ;
- la Ville de Villeurbanne a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides dans tous ses espaces publics, mais aussi dans les jardins urbains cultivés mis à disposition des habitants sur des terrains publics avec la signature de la Charte des jardins urbains cultivés en 2012 ;
- les professionnels ayant subi les nuisances de ces produits chimiques doivent obtenir réparation auprès des industries ;

Nous souhaitons que le Conseil Municipal de la Ville de Villeurbanne, réuni en cette séance :

- soutienne l'Appel des Coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse ;
- demande au gouvernement et au parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite intervenir dans les groupes qui en ont été signataires ? Madame Itri, vous avez la parole.

Mme Dominique ITRI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'objectif est clair : l'avenir de la planète est en jeu.

Une question se pose : qu'allons-nous laisser à la jeune génération ?

En effet, le constat est alarmant : l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques entraîne des atteintes à la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité en France et, par conséquent, provoque des problèmes de santé considérables.

Malheureusement, les intérêts économiques et financiers des grands groupes industriels sont privilégiés au détriment de l'environnement.

Toutefois, le succès de la manifestation pour le climat qui s'est déroulée à Paris le samedi 16 mars dernier démontre que la dynamique est en train de changer.

La Ville de Villeurbanne s'est elle aussi engagée dans cette lutte en actant l'arrêt des pesticides dans les cimetières, les espaces publics, etc. Nous vous félicitons pour cette action qui emporte notre approbation.

Face à une problématique de santé publique, le groupe UDI a donc décidé de s'associer aux autres groupes politiques et de soutenir l'association l'Appel des Coquelicots dans sa demande d'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite encore intervenir ? Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, madame la Rapporteuse, mes chers collègues,

Qui, dans cette assemblée, oserait encore croire que certains pesticides de synthèse sont sans danger pour l'Homme et pour la biodiversité ? Certainement pas le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne.

La première version du vœu cosigné ce soir par la majorité des groupes ne nous convenait pas. La version présentée ce soir, plus pragmatique, moins directive, nous a semblé cohérente, avec une vision de l'écologie non pas punitive mais englobant autant que possible nos valeurs de sauvegarde des territoires ruraux et de notre agriculture.

Elle accueille donc notre assentiment, même si nous avons encore à redire sur les attendus.

La politique étant affaire de consensus, nous faisons ce soir notre part du chemin en cosignant ce vœu.

Villeurbanne a depuis quelques années franchi le pas du « zéro produit phytosanitaire », et ceci est à porter au crédit de notre assemblée.

Cependant, Villeurbanne n'est pas un territoire rural et agricole. Il est donc d'autant plus facile de respecter la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Ce n'est pas toujours le cas de notre secteur agricole empêtré dans des normes toujours plus contraignantes et avec les difficultés économiques et morales qu'on lui connaît.

Permettez-moi d'illustrer mon propos avec un exemple de ce qui est toute l'invention technocratique française et de ses dévers.

Depuis de nombreux mois, les agriculteurs du Cotentin et Hervé Morin, président de la région Normandie, alertent sur une problématique grave, car trop souvent rencontrée.

La carotte de Créances dispose d'une appellation d'origine protégée depuis 1960. Elle est cultivée dans les sables de la presqu'île du Cotentin et fait partie de notre patrimoine culinaire français comme de nombreux produits régionaux. Dans deux mois, si rien n'est fait au niveau de l'État français, les agriculteurs n'auront rien à semer.

Les technocrates du ministère de l'Agriculture ont décidé, sans que l'Europe ne le leur impose, de suspendre le seul produit phytosanitaire autorisé dans l'AOP et efficace contre le ver des sables : le dichloropropène.

Ce pesticide est par contre toujours autorisé par l'Europe pour nos voisins européens.

Alors qu'ils s'étaient préparés à cette interdiction d'utilisation, ayant obtenu des aides à la transformation de l'État, ces aides ont disparu.

Concurrence déloyale organisée, risque de disparition de notre autonomie alimentaire, voici ce qui s'organise actuellement au plus haut niveau de l'État.

Alors oui, nous sommes conscients du pouvoir polluant et dangereux de certains pesticides, utilisés y compris en agriculture biologique.

N'oublions pas aussi que les premiers concernés par la dangerosité de ces produits sont les agriculteurs, pour leur santé, pour la biodiversité et plus particulièrement la pollinisation, et enfin pour réduire leurs charges financières et augmenter donc leurs revenus.

Il ne faut plus que notre agriculture pâtisse de normes plus contraignantes que celles décidées au niveau européen.

Il faut aussi que l'Europe mette en œuvre une vraie politique agricole commune et non plus la réduire de 15 % comme cela a été le cas dernièrement.

Enfin, l'Europe doit mettre en œuvre de vraies barrières douanières pour interdire, ou tout du moins renchérir, l'importation de produits extra-européens ne respectant pas les normes minimales imposées à nos agriculteurs.

Fini le poulet à la javel, le bœuf aux hormones ou le soja OGM !

C'est pourquoi ce vœu, aussi pertinent qu'il soit, reste perfectible dans sa portée qui doit être européenne.

M. LE MAIRE.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire,

Très rapidement, pour rappeler la genèse et vous l'avez rappelée vous-même, j'exprime ma satisfaction de voir ce vœu signé par de nombreux groupes. Suite à ce qu'a mené l'exécutif de la municipalité par rapport à ces questions, il paraissait logique que le groupe socialiste et apparentés puisse se saisir de la question. À quelques minutes près, nos vœux respectifs avec celui d'Europe Écologie Les Verts se sont croisés et, par rapport à ce croisement, nous avons préféré établir des convergences pour dire que l'intérêt général et le contenu dépassaient les frontières de nos appartenances partisans.

Ceci s'inscrit, pour nous aussi, dans un continuum par rapport à ce qui a été fait par le passé et ce qui pourra continuer à être fait dans le futur. Je pense qu'Anne Reveyrand et vous-même aurez la sagacité et le loisir de développer si nécessaire.

M. LE MAIRE.- Madame Reveyrand, vous voulez dire un mot ?

Mme Anne REVEYRAND.- Juste un mot parce qu'on est parti un peu loin en Europe pour revenir à Villeurbanne.

Nous l'avons écrit dans ce vœu, c'est vraiment une volonté de la Ville d'éviter les pesticides aux habitants mais aussi au personnel de la Ville parce que nous avons ce souci de la santé de tous. En 2002, ce qui est quand même relativement rare en France, une collectivité est intervenue aussitôt avec une volonté qui n'a jamais failli, ce qui n'est pas évident non plus.

On voit par exemple d'autres collectivités, je vais citer la Métropole, qui ont attendu l'obligation de 2017 pour se conformer à cette obligation d'aucun pesticide dans les traitements qui sont faits sur le territoire.

Je ne reviendrai pas sur les papillons, les oiseaux, toutes ces espèces qui disparaissent, la biodiversité qui nous entoure est une vraie question, nous en faisons partie, nous sommes aussi des éléments de cette biodiversité. Cette façon d'éviter tous les pesticides est un moyen d'assurer notre continuité à tous.

Ce n'est pas toujours facile dans l'espace public, cela demande un travail plus important, de la même façon, pour les agriculteurs, c'est quelque chose qui est difficile et qui demande d'autres techniques. On sait que les agriculteurs bio, par exemple, qui travaillent en agriculture biologique, ont un autre mode de travail qui n'exclut pas l'ensemble des traitements, vous l'avez peut-être déjà dit, mais qui permet d'offrir une alimentation plus saine ainsi qu'un environnement plus sain.

Je pense que c'est toujours à redire parce que ce travail que font les agriculteurs en agriculture bio ou qui sont en conversion bio (je reviens sur cette question par rapport à l'alimentation qu'on fournit dans nos cantines, nous avons des contractualisations avec des agriculteurs qui sont en conversion ; aujourd'hui, ce n'est pas du bio mais cela n'en est pas loin ; au fil des années, ce sera de l'alimentation bio), c'est un réel travail qui va dans le sens de l'ensemble de notre bien-être à tous et aux espèces qui nous entourent.

M. LE MAIRE.- Merci. Merci à M. Martin de nous avoir informés sur le dichloropropène qui tue le nématode qui est dans la carotte de Créances, c'est toujours intéressant d'apprendre des choses. Néanmoins, je regrette un peu que vous ayez atténué notre engagement de 2002 en disant que c'était plus facile de le faire à Villeurbanne qu'ailleurs.

J'entends bien que nous ne sommes pas des céréaliers mais il n'y a pas de plaine de céréales ici, Mme Reveyrand vient de rappeler que le faire depuis 2002, c'est-à-dire depuis plus de quinze ans, a été la manifestation d'un engagement précoce. C'est plutôt à notre honneur et à celui des équipes municipales de 2002, j'y étais aussi, d'avoir pris cet engagement et de l'avoir poursuivi en l'étendant aux espaces sportifs, avec les difficultés que l'on connaissait aussi.

Lorsque, chaque année, nous remettons les prix à ce qui était autrefois les Balcons fleuris, qui s'appelle aujourd'hui Fleurs de ville, c'est aussi l'occasion d'une pédagogie en direction des propriétaires privés, que ce soit des jardiniers sur leur balcon ou autour de leur maison, pour les inciter sinon leur interdire d'utiliser des pesticides.

Nous participons de cette dynamique. J'avais signé cet appel à titre personnel voici quelque temps, c'est bien que la Ville de Villeurbanne puisse joindre son engagement aux engagements personnels qui ont sans doute été le cas de quelques-uns. Tous les premiers vendredis du mois, j'ai fait le premier, je n'ai pas fait le deuxième, il y a un petit

rassemblement au pied de l'hôtel de ville qui permet de joindre son engagement à notre vœu demain.

Je mets ce vœu aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Merci. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 heures 31.